



BANQUE
WORMSER FRÈRES

RAPPORT ANNUEL 2024

Assemblée générale ordinaire
du 27 mai 2025

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

L'année 2024 fut marquée par une recrudescence de la violence : les conflits armés n'ont pas trouvé de solutions, le réchauffement climatique s'exprima par des incendies dévastateurs comme jamais aux États-Unis, l'action politique s'est radicalisée un peu partout au détriment du compromis.

Dans ce contexte, marqué par un ralentissement de l'inflation dans le monde occidental, les marchés boursiers américains, plus résilients que les autres se sont bien comportés. Ils furent portés, cette année encore, par l'engouement universel pour l'intelligence artificielle pour laquelle les sociétés technologiques américaines sont indiscutablement en pointe.

Le discours très favorable aux affaires du Président américain nouvellement élu fut également considéré comme un facteur de soutien aux marchés financiers.

En France, comme en Europe, l'année 2024 a été marquée par une croissance économique faible, un marché boursier en légère baisse de 2,14 %, une réindustrialisation en recul et des tensions sur le marché de l'emploi, et ce malgré une légère amélioration du solde commercial.

La situation politique de notre pays s'est figée à la mi-août du fait de l'absence de majorité, même relative, du Parlement nouvellement élu. L'amélioration structurelle de notre économie n'en sera rendue que plus difficile et laborieuse, faisant craindre une croissance atone en 2025, faute de majorité politique pour réduire la dette et le déficit de l'État.

Le marché immobilier français a traversé en 2024 une période de transition, caractérisée par une baisse historique des transactions, une stabilisation progressive des prix et des défis persistants dans le secteur locatif.

Au-delà des soubresauts géopolitiques, économiques ou politiques notre volonté de s'inscrire dans une croissance durable et responsable s'est traduite par la modification de nos statuts afin d'y intégrer la raison d'être de votre société, assortie d'objectifs socio-environnementaux ainsi que les modalités du suivi par un comité de mission.

Cette raison d'être « Guidés par nos valeurs de banque familiale et par le désir d'être utile à la société nous nous engageons avec nos clients pour un avenir durable. », est la traduction statutaire de la mission accomplie, depuis notre création en 1936, par quatre générations de dirigeants qui se sont succédé animés par les mêmes valeurs et la volonté de les transmettre aux prochaines générations.

Cette année fut pour votre établissement une année d'investissement et de transition. Nous avons notamment déménagé au mois de mars au 7-11 boulevard Haussmann, non loin de nos locaux historiques au 13 du même boulevard, pour accompagner notre croissance.

Concernant plus précisément notre exploitation, notre PNB à 21,4 millions d'euros est en recul de 1,3 million d'euros sur 2023, essentiellement lié à une augmentation de notre coût de financement.

Le résultat net ressort, quant à lui, à 0,15 million d'euros. Ce modeste résultat est la conséquence d'investissements conséquents, notamment dans nos locaux, informatiques et humains.

Messieurs	Alain	WORMSER, <i>Président du Conseil d'Administration</i>
	Marc	WORMSER, <i>Directeur Général</i>
	Julien	WORMSER, <i>Directeur Général Délégué</i>
Mesdames	Béatrice	JOUAN, <i>Administratrice</i>
	Catherine	LUBOCHINSKY, <i>Administratrice</i>
Messieurs	François	SIN, <i>Administrateur</i>
	Jacques H.	WAHL, <i>Administrateur</i>
	Gérard	WORMSER, <i>Administrateur</i>
	Guy	WORMSER, <i>Administrateur</i>

Nos encours de crédit sont restés stables. En effet, le marché de l'immobilier ayant connu une année de faible activité, nos clients nous ont nettement moins sollicités qu'à l'habitude, diminuant ainsi le montant des déblocages sur l'année par rapport à 2023.

Nos autres métiers sont eux en croissance, les performances de notre gestion collective cotée restent solides, bénéficiant notamment de notre exposition aux Etats-Unis, avec une progression de 10% de notre fonds historique WF Valeurs Internationales et des résultats comparables pour les mandats en actions cotées qui nous sont confiés. Nous avons cette année lancé 3 nouveaux fonds, tous article 9 selon la réglementation SFDR, le niveau le plus exigeant de durabilité.

L'activité de non-côté continue sa croissance, la collecte nette se maintenant à un rythme élevé en 2024 à 80 millions d'euros permettant de franchir ainsi la barre symbolique de 200 millions d'euros d'encours. Nous avons finalisé la levée de notre deuxième fonds Venture Loan. Plusieurs fonds de Private-Equity ont remporté des succès particuliers, notamment notre premier fonds dédié à l'investissement en secondaire et notre fonds de co-investissement avec des participations dans cinq club deals avec des partenaires de premier plan.

L'activité manager.one, destinée à la gestion par Internet des clients TPE et PME, poursuit son essor, avec plus de 10 000 clients inscrits. Les développements se sont concentrés sur de grandes entreprises qui mettent à disposition de leurs collaborateurs une flotte de cartes pour leurs dépenses professionnelles. Par ailleurs, nous avons poursuivi le déploiement de partenariats avec de grandes institutions.

Au cours de cet exercice nous avons finalisé la cession de notre activité BdE de transfert d'argent à un de nos partenaires historiques.

Les produits d'exploitation de notre filiale Wormser Frères Gestion augmentent de 10 % passant de 3,7 millions d'euros à 4,1 millions d'euros, tandis que le résultat net est en baisse passant de 0,8 million d'euros en 2023 à 0,2 million d'euros en 2024.

Nos ratios confortables nous permettent de poursuivre sereinement notre développement. Le ratio de liquidité (ou LCR) et le coefficient de liquidité à long terme (ou NSFR) s'établissent respectivement cette année à 140 % et 126 % pour une exigence de 100 % au minimum, le ratio Tier One CCR2 comparable à l'année précédente s'établit à 16 % avant affectation du résultat (15.1 % en fin d'année 2023).

Les perspectives économiques pour l'année incitent à la prudence ; les perspectives de paix au moyen orient et en Ukraine restent lointaines, et l'isolationnisme ambiant n'est guère favorable au développement du commerce.

Votre conseil se joint à son Président pour exprimer à la direction et au personnel de la banque et de sa filiale ses vifs remerciements pour leur dévouement, leur ardeur à assumer la difficulté des tâches qui leur sont confiées et leur solidarité pour faire face à toute situation.

La solidité de notre bilan, la maîtrise de notre coût du risque, nos ratios, notre positionnement et nos activités, devraient, grâce aux efforts de tous nos collaborateurs et collaboratrices, porter leurs fruits et nous permettre d'envisager le prochain exercice avec confiance.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2024

Mesdames, Messieurs,

Les comptes sociaux de l'exercice 2024 que nous vous présentons aujourd'hui sont ceux d'une année au terme de laquelle votre banque a obtenu un résultat net après impôt inférieur à celui de l'exercice précédent, de 383.182 euros en 2024 contre 1.432.146 euros en 2023. La banque a été en mesure, grâce à la mobilisation de ses équipes, de poursuivre la croissance de ses activités historiques de banque privée, à savoir le crédit et la gestion cotée et non cotée, tout en poursuivant en parallèle le développement de son activité innovante de banque en ligne pour les professionnels, proposée depuis 2017 sous la marque Manager One.

1. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de votre société, soumis à votre approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, identiques à celles de l'exercice précédent.

2. PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont : le risque de crédit, de marché, de change, de taux d'intérêt global, de liquidité, de règlement, d'intermédiation, de non-conformité ainsi que les risques opérationnels, juridiques, de concentration et résiduels.

Les objectifs et la politique de votre Société en matière de gestion de risque financier respectent les obligations réglementaires des banques et à ce titre font l'objet de décisions tant du Conseil d'administration que de la direction générale. Le contrôle du respect des limites fixées est effectué quotidiennement.

3. ACTIONNARIAT

Notre actionnariat n'a pas évolué depuis notre dernière assemblée générale ordinaire et aucun actionnaire ne dispose de plus d'un tiers du capital. Six actionnaires, Mesdames Astrid Wormser, Béatrice Jouan et Isabelle Wormser, Messieurs Alain, Gérard et Guy Wormser disposent chacun de droits entrant dans la tranche de 5 à 33 % du capital.

4. COMITÉ D'AUDIT

Nous vous indiquons que le comité d'audit issu du conseil d'administration siégea les 8 février 2024, 3 avril 2024, 18 juin 2024 et 19 novembre 2024.

5. ACTIVITÉ DE BANQUE WORMSER FRÈRES

5.1. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'année 2024 est une année de transition qui montre le développement des activités de placement coté et non coté qui induit une augmentation des charges de personnel et des frais d'exploitation notamment avec la décision de déménager le siège social historique au cours du premier trimestre 2024.

En 2024, la Banque Wormser a cédé son activité de transfert d'argent à la société IYU Europe, réalisant ainsi un produit de cession de 670 k€.

Dans le même temps, la Banque Wormser Frères a déprécié en totalité les titres de participation qu'elle détenait dans la société October (-199 k€), et cédé une partie de son portefeuille de placement (+679 k€).

5.2. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La Banque Wormser Frères ne constate pas d'événement important depuis la clôture de l'exercice.

5.3. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La banque prévoit le développement de l'ensemble de ses activités, particulièrement des placements cotés et non cotés suite notamment à la structuration de son pôle commercial.

5.4. Activités en matière de recherche et développement

Nous vous informons que la Banque n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

5.5. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des termes de l'article 39-4 du même code.

6. DÉTAIL DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

6.1. Bilan

Le total du bilan de fin d'année baisse à 558.861.507 euros (595.066.880 euros en 2023).

À l'actif, dans le cadre de la gestion de trésorerie, le poste Caisses, Banques centrales augmente à 182.026.996 euros (125.202.618 euros en 2023).

Les encours de nos investissements de marché ont diminué de 77.973.639 euros en 2024 à 22.864.835 euros (100.838.574 euros en 2023). Dans le détail, si les obligations et autres titres à revenu fixe du secteur privé décroissent à 468.157 euros (968.866 euros en 2023), les effets publics et valeurs assimilées baissent à 9.177.838 euros (79.183.743 euros en 2023) tout comme les actions et autres titres à revenu variable (Titres de placement OPC) à 13.218.840 euros (20.685.964 euros en 2023).

Les opérations avec la clientèle (crédits) ont atteint en fin d'année 326.808.625 euros (332.756.277 euros en 2023) marquant une inflexion de la production de crédits au cours de l'année 2024.

À noter la baisse de 199.325 euros du poste de titres de participations suite à la dépréciation des titres October.

Les immobilisations corporelles ont fortement augmenté de 928.075 euros à 2.157.011 euros avec le déménagement, qui s'est concrétisé au 1^{er} trimestre 2024.

La baisse du poste autres actifs de 5.477.330 euros est imputable aux comptes de règlements sur titres (T-Bills en décembre 2023).

Au passif, la baisse des dettes envers les établissements de crédit à 15.222.426 euros (30.115.893 euros en 2023) s'explique par le remboursement total de l'emprunt réalisé auprès d'une banque partenaire.

Le montant global des dépôts de la clientèle diminue à 481.174.072 euros (506.249.899 en 2023), la hausse des dépôts à terme à 123.243.997 euros en 2024 (98.540.595 euros en 2023) compensant en partie seulement la baisse des dépôts à vue 357.930.075 euros (407.709.303 euros en 2023), mais impliquant une hausse des charges d'intérêts.

6.2. Hors bilan

Les engagements donnés se montent à 37.946.020 euros (39.040.284 euros en 2023) avec une baisse des engagements sur titres à 4.542.253 euros contre 7.784.720 euros en 2023.

La Banque n'a plus d'engagements reçus de la banque de France en 2024 (55.395.419 euros en 2023) suite au non-renouvellement du portefeuille de titres d'état français.

Les autres engagements reçus ont diminué à 2.595.784 euros (contre 3.726.037 euros en 2023).

6.3. Compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés augmentent fortement à 20.269.621 euros (16.927.750 euros en 2023), du fait de la hausse des taux, avec une légère augmentation des produits sur la clientèle à 10.969.923 euros (10.490.232 euros en 2023), et une hausse plus marquée sur les établissements de crédit et la Banque de France à 7.904.338 euros (3.603.258 euros en 2023), alors que les produits sur obligations et autres titres à revenu fixe diminuent à 1.395.359 euros (contre 2.835.259 euros en 2023).

Nous observons une progression plus forte au niveau des charges d'intérêts à 10.120.346 euros (5.912.094 euros en 2023), du fait de l'augmentation des dépôts à terme qui comptent pour 5.262.396 euros (1.494.039 euros en 2023) et de la renégociation du contrat en cours d'année 2023 avec Saga rémunérant les dépôts Manager One.

Les produits sur revenus des titres à revenu variable augmentent à 556.260 euros en 2024 (112.533 euros en 2023) suite au versement d'un dividende de la filiale WFG d'un montant de 500.000 euros en 2024 et de la société SAGA Corp pour 56.260 euros.

Les commissions perçues sont en diminution à 11.012.151 euros (12.167.897 euros en 2023) avec une baisse sur les commissions liées aux mandats des clients à 3.703.197 euros (4.045.794 euros en 2023) suite à la constatation de moindres commissions de performance en 2024 (560.000 en 2024 contre 1.250.000 euros en 2023), une baisse des commissions sur la clientèle Manager One à 3.041.671 euros (3.375.910 euros en 2023), ainsi que la diminution des commissions sur moyens de paiement à 2.147.548 euros (2.512.951 euros en 2023).

Les gains sur opérations des portefeuilles de placement enregistrent une forte hausse à la suite de cessions de plusieurs fonds cotés détenus dans le portefeuille pour compte propre. Ces cessions ont permis de dégager des plus-values pour un montant de 679.310 euros

Les autres charges d’exploitation bancaire sont constituées de rétrocessions versées aux clients Manager One pour 406.943 euros (129.777 euros en 2023).

L’augmentation des charges générales d’exploitation à 18.127.980 euros (16.169.742 euros en 2023) correspond à un accroissement des charges de personnel s’élevant à 10.124.431 euros en 2024 (9.447.509 euros en 2023), et des autres frais généraux augmentant à 8.003.548 euros (6.722.232 euros en 2023). Le poste des locations étant fortement impacté (+1.083.690 euros) par le nouveau loyer.

En 2024, la banque n’a pas constaté de provision pour participation ni pour intéressement.

Le résultat brut d’exploitation est négatif, il s’établit à -603.596 euros (+2.411.264 euros en 2023).

Le « coût du risque » fait ressortir un produit de 407.579 euros (-344.347 euros en 2023).

Le résultat exceptionnel est positif à 829.459 euros (-218.505 euros en 2023) avec notamment le produit de cession de l’activité BDE.

La plus-value de cession de BDE étant en partie exonérée d’IS, BWF constate un crédit d’impôt lié aux dépenses de mécénat et de crèches pour 76.556 euros. Le bénéfice net s’établit à 383.182 euros (1.432.146 euros en 2023).

Les ratios consolidés au 31/12/2024 sont les suivants :

- Notre coefficient d'exploitation s'établit à 104%.
- Le coefficient de liquidité à court terme « Liquidity Coverage Ratio » s’élève à 140%
- Le coefficient de liquidité à long terme « Net Stable Funding Ratio » se monte à 126%
- Notre coefficient « *Tier One du ratio Bâle 2* » en fin d’année s’établit à 16,03% avant affectation du résultat, le seuil à respecter étant de 11,5% au 31/12/2024.

7. FILIALE

Au-delà des résultats sociaux, il convient de vous rendre compte de la marche de notre filiale, la société de gestion Wormser Frères Gestion.

Son résultat net s’est établi à 201.753 euros en 2024 (615.300 euros en 2023). La société de gestion procèdera au versement d’un dividende de 200.000 euros, conservant le solde du résultat (1.753 euros) en report à nouveau.

8. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2024 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
<i>0 jour (indicatif)</i>	<i>1 à 30 jours</i>	<i>31 à 60 jours</i>	<i>61 à 90 jours</i>	<i>91 jours et plus</i>	<i>Total (1 jour et plus)</i>		<i>0 jour (indicatif)</i>	<i>1 à 30 jours</i>	<i>31 à 60 jours</i>	<i>61 à 90 jours</i>	<i>91 jours et plus</i>	<i>Total (1 jour et plus)</i>
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	30					11	6					3
Montant total TTC des factures concernées	282 971	37 665	121 008	17 869	9 920	186 462		3 608	1 875	47 200	27 000	79 683
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2,64%	0,35%	1,13%	0,17%	0,09%	1,74%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice								0,0427%	0,0057%	0,1425%	0,0815%	0,2405%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	N/A						N/A					
Montant total des factures HT exclues	N/A						N/A					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	☒ Délais légaux utilisés pour les fournisseurs français, délais contractuels pour les fournisseurs étrangers						☒ Délais contractuels fixés par les conditions générales de ventes					

9. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RÉSULTAT

Tenu compte du résultat de l'exercice et de la volonté de développement de votre banque, nous vous proposons de ne pas distribuer de dividende au titre de l’exercice 2024.

10. DISTRIBUTIONS ANTÉRIEURES DE DIVIDENDES

Il a été distribué globalement aux 160 000 actions formant le capital social et hors crédit d'impôt 448.000 euros au titre de l’exercice 2023, 300.000 euros au titre de l’exercice 2022, 600.000 euros au titre de l’exercice 2021 et 400.000 euros au titre de l’exercice 2020.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Exercice clos le 31 décembre 2024

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et que la présente indication ne sera pas reprise dans les rapports ultérieurs, sauf modification du mode d'exercice de la direction générale.

Le Conseil d'Administration a décidé en date du 9 novembre 2020 de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Alain Wormser continue à exercer la fonction de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur qui expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Marc Wormser assume la direction générale de la Banque pour la durée de son mandat d'administrateur qui expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2029.

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 2° du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

Monsieur Alain Wormser, Président du Conseil d'Administration de la Banque d'Escompte, *Gérant de la société civile de portefeuille Marvic, Membre du conseil de surveillance de la société IYU Europe ;*

Monsieur Marc Wormser, Administrateur et Directeur Général de la Banque d'Escompte, et *Directeur général de la SAS MV Wormser Invest ;*

Monsieur Julien Wormser, Administrateur et Directeur Général Délégué de la Banque d'Escompte, *Président de la S.A.S. WF Braxton Coliving 1, Président de la S.A.S. WF Braxton Coliving 2, Président de la SAS MV Wormser Invest, Gérant de la société civile Hakuna Mata, Gérant de la SARL Hakuna Mata Immo ; Membre du Conseil de surveillance de la société IROKO ZEN ;*

Madame Béatrice Jouan, Administratrice de la Banque d'Escompte, *Gérante de la SARL Tam Tam Conseil ;*

Madame Catherine Lubochinsky, Administratrice de la Banque d'Escompte, *Membre du Conseil d'Administration de AttijariWafa Bank Tunis ;*

Monsieur François Sin, Administrateur de la Banque d'Escompte, *n'exerce pas de mandat ou de fonction au sein d'autres sociétés ;*

Monsieur Jacques Henri Wahl, Administrateur de la Banque d'Escompte, *n'exerce pas de mandat ou de fonction au sein d'autres sociétés ;*

Monsieur Gérard Wormser, Administrateur de la Banque d'Escompte, *Gérant de la SCI GWINVER, Membre du Conseil d'Administration de la société Herman Edition Sciences et Arts ;*

Monsieur Guy Wormser, Administrateur de la Banque d'Escompte, *Président de la Société des Amis de Georges Clémenceau ;*

Parmi ces administrateurs, Madame Catherine Lubochinsky et Messieurs François Sin et Jacques-Henri Wahl sont des administrateurs indépendants ; Madame Béatrice Jouan, et Messieurs Gérard et Guy Wormser représentent les actionnaires ; Messieurs Alain, Marc et Julien Wormser sont dirigeants.

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Délégation de compétence :

Aucune délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital n'est en cours de validité.

Délégation de pouvoirs :

Aucune délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de la réalisation d'une augmentation de capital n'est en cours de validité.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'assemblée générale de la société BANQUE D'ESCOMPTE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE D'ESCOMPTE- BANQUE WORMSER FRÈRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion ainsi exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit et dépréciation des créances sur base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
La Banque d'Escompte – Wormser Frères est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.	Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Banque pour évaluer, sur une base individuelle, le montant des dépréciations des créances de sa clientèle, notamment au travers d'échanges réguliers avec la direction et plus particulièrement avec la direction des engagements et le service juridique.
La Banque constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de pertes.	Nos travaux ont consisté en la réalisation de tests, par sondage, du dispositif d'identification et de suivi des risques de crédits et du dispositif d'estimation des dépréciations.
Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels, les créances douteuses présentant un risque de non-recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif de façon à couvrir les pertes prévisionnelles. Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.	Sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons analysé la documentation relative à l'appréciation du risque de non-recouvrement.
Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit des comptes annuels, compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination de l'exposition individuelle de la Banque.	

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Le cabinet Mazars a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d'Escompte par l'Assemblée Générale du 9 avril 2008.

À la date de clôture, le cabinet Mazars était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption.

Le cabinet Cailliau Dedouit et Associés a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d'Escompte par l'Assemblée Générale du 8 juin 2023.

À la date de clôture, le cabinet Cailliau Dedouit et Associés était dans la seconde année de sa mission.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d’audit la déclaration prévue par l’article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu’elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d’audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Courbevoie le 9 mai 2025

Les Commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS	CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Bertrand DESPORTES	Sandrine LE MAO
Associé	Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l’intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d’autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l’article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article R. 225-31 du code de commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l’assemblée générale. Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L’APPROBATION DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l’exercice écoulé

Nous vous informons qu’il ne nous a été donné avis d’aucune convention autorisée et conclue au cours de l’exercice écoulé à soumettre à l’approbation de l’assemblée générale en application des dispositions de l’article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l’article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l’exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l’assemblée générale au cours d’un exercice antérieur, s’est poursuivie au cours de l’exercice écoulé.

Convention avec la société Tam-Tam Conseil SARL, société de conseil en communication (société gérée par Madame Béatrice Jouan, administrateur de la Banque d’Escompte).

Le conseil d'administration du 22 septembre 2010 avait autorisé la signature d’une convention de conseil en communication avec la société Tam-Tam Conseil SARL. Le Conseil d'Administration du 4 avril 2023 a autorisé la poursuite de la convention de conseil en communication avec la société Tam-Tam Conseil SARL. La rémunération annuelle de ces prestations avait été fixée à 144 000 euros HT.

Le montant des charges y afférent dans le compte de résultat de la banque pour l’exercice 2024 s'élève à 260 436 euros HT (dont frais engagés pour les séminaires et autres évènements de 98 436 euros HT, dont honoraires complémentaires du premier semestre 18 000 euros HT).

Fait à Paris et à Courbevoie le 9 mai 2025

Les Commissaires aux comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES	FORVIS MAZARS
Sandrine LE MAO	Bertrand DESPORTES

RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2020	2021	2022	2023	2024
1. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social <i>(en euros)</i>	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000
b) Nombre d'actions émises.....	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000
2. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS <i>(en euros)</i>					
a) Chiffre d'affaires	16 110 471	20 041 135	23 010 072	29 207 214	32 470 189
b) Résultats avant impôt, amortissements, provisions	2 394 840	3 206 760	3 719 680	3 097 961	215 810
c) Impôts sur les bénéfices	348 628	728 197	776 985	436 000	(76 556)
d) Résultats après impôt, amortissements, provisions	1 566 143	2 579 938	2 294 045	1 432 146	383 182
3. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION <i>(en euros)</i>					
a) Résultats après impôt, mais avant amortissements et provisions	12,79	15,49	18,39	16,64	1,35
b) Résultats après impôt, amortissements, provisions	9,79	16,12	14,34	8,95	2,39
c) Dividende distribué à chaque action au cours de l'exercice		2,50	3,75	1,875	2,80
4. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	68	67	63	74	78
b) Montant de la masse salariale <i>(en euros)</i>	4 331 579	4 795 823	5 146 052	5 926 075	6 342 783
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux	1 865 745	2 054 009	2 188 991	2 733 551	3 046 737
<i>(Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en euros)</i>					

Comptes sociaux au 31 Décembre 2024

AVANT RÉPARTITION

ACTIF			PASSIF		
(en euros)			(en euros)		
	2024	2023		2024	2023
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	182 026 996	125 202 618			
Effets publics et valeurs assimilées (note 1)	9 177 838	79 183 743	Dettes envers les établissements de crédit (note 8)	15 222 426	30 115 893
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	10 904 180	14 067 520	Opérations avec la clientèle (note 9)	481 174 072	506 249 899
Opérations avec la clientèle (note 3)	326 808 625	332 756 277	Dettes représentées par un titre (note 9)	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 1)	468 157	968 866	Autres passifs (note 10)	6 208 664	4 945 510
Actions et autres titres à revenu variable (note 1)	13 218 840	20 685 964	Comptes de régularisation (note 11)	8 752 200	5 736 529
Participations et autres titres détenus à long terme (note 4)	185 885	385 211	Provisions pour risques et charges	190 000	640 087
Parts dans les entreprises liées (note 4)	1 400 000	1 400 000	Capitaux propres hors FRBG (note 12)	47 314 145	47 378 963
Immobilisations incorporelles (note 5)	606 171	812 366	- Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
Immobilisations corporelles (note5)	2 157 011	1 228 935	- Réserves	14 200 000	14 200 000
Autres actifs (note 6)	8 884 377	14 361 707	- Report à nouveau	16 730 963	15 746 817
Comptes de régularisation (note 7)	3 023 427	4 013 672	- Résultat de l'exercice	383 182	1 432 146
Total	558 861 507	595 066 880	Total	558 861 507	595 066 880

HORS-BILAN

au 31 décembre 2024
(en euros)

	2024	2023
Engagements donnés (note 13)	37 946 020	39 040 284
Engagements de financement	27 686 079	25 598 196
Engagements de garantie	5 717 688	5 657 369
Engagements sur titres	4 542 253	7 784 720
Engagements reçus (note 13)	2 595 784	59 121 456
Engagements de financement	-	55 395 419
Engagements de garantie	2 595 784	3 726 037
Engagements sur titres	-	-

COMPTE DE RÉSULTATS

(en euros)

	2024	2023
Intérêts et produits assimilés (note 16)	20 269 621	16 927 750
Intérêts et charges assimilées (note 17)	10 120 346	5 912 094
Revenus des titres à revenu variable (note 18)	556 260	112 533
Commissions (produits) (note 19)	11 012 151	12 167 897
Commissions (charges) (note 19)	4 374 012	4 529 622
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 20)	40 341	88 783
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 21)	498 235	(109 220)
Autres produits d'exploitation bancaire (note 22)	533 384	493 787
Autres charges d'exploitation bancaire (note 22)	439 803	130 186
PRODUIT NET BANCAIRE	17 975 831	19 109 627
Charges générales d'exploitation (note 23)	18 127 980	16 169 742
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	451 448	528 621
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(603 596)	2 411 264
Coût du risque (note 25)	407 579	(344 347)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(196 017)	2 066 917
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(326 816)	19 733
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(522 833)	2 086 651
Résultats exceptionnels (note 26)	829 459	(218 505)
Impôts sur les bénéfices (note 27)	76 556	(436 000)
RÉSULTAT NET	383 182	1 432 146

Comptes sociaux au 31 Décembre 2024

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF			PASSIF		
(en euros)			(en euros)		
	2024	2023		2024	2023
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	182 026 996	125 202 618	Dettes envers les établissements de crédit (note 8)	15 222 426	30 115 893
Effets publics et valeurs assimilées (note 1)	9 177 838	79 183 743	Opérations avec la clientèle (note 9)	481 174 072	506 249 899
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	10 904 180	14 067 520	Dettes représentées par un titre (note 9)	-	-
Opérations avec la clientèle (note 3)	326 808 625	332 756 277	Autres passifs (note 10)	6 208 664	5 393 510
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 1)	468 157	968 866	Comptes de régularisation (note 11)	8 752 200	5 736 529
Actions et autres titres à revenu variable (note 1)	13 218 840	20 685 964	Provisions pour risques et charges	190 000	640 087
Participations et autres titres détenus à long terme (note 4)	185 885	385 211	Capitaux propres hors FRBG (note 12)	47 314 145	46 930 963
Parts dans les entreprises liées (note 4)	1 400 000	1 400 000	- Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
Immobilisations incorporelles (note 5)	606 171	812 366	- Réserves	14 200 000	14 200 000
Immobilisations corporelles (note 5)	2 157 011	1 228 935	- Report à nouveau	17 114 145	16 730 963
Autres actifs (note 6)	8 884 377	14 361 707			
Comptes de régularisation (note 7)	3 023 427	4 013 672			
Total	558 861 507	595 066 880	Total	558 861 507	595 066 880

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du 27 mai 2025

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports de gestion et de gouvernance du Conseil d'administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-40-1 du Code de commerce, approuve la signature de la convention avec MV Wormser Invest et la signature d'un avenant à la convention signée avec Tam-Tam Conseil.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide la répartition suivante des bénéfices disponibles qui s'établissent à la somme de:

Report à nouveau de l'exercice 2023	€	16 730 963,37
Augmenté du bénéfice de l'exercice 2024	€	383 182,00
	€	17 114 145,37
Au report à nouveau 2024	€	17 114 145,37

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale reconnaît avoir été consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2024 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier.

Cette résolution est adoptée.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale et de tous procès-verbaux subséquents en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité partout où besoin sera et plus généralement pour l'accomplissement de toute formalité.

Cette résolution est adoptée.

ANNEXE

AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2024

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire et aux dispositions du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables.

PORTFEUILLE-TITRES

Conformément au Livre II titre 3 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, il est distingué plusieurs catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement et les titres de participation et filiales.

Le portefeuille est mouvementé à la date de règlement des titres. Durant la période allant de la date de négociation à celle du règlement, les opérations sur titres sont enregistrées au hors-bilan sous la rubrique « Engagements sur titres ».

Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Ces titres sont négociables sur un marché actif et évalués tant à l'actif qu'au passif au cours de clôture de l'exercice, le solde des écarts d'évaluation est porté en charges ou en produits au compte de résultats. Ils sont inscrits au bilan lors du règlement ils sortent du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable.

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement ni parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées. Ces titres sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats sous la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle. Ils sont évalués sur la base du cours le plus récent. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si le prix du marché est inférieur à leur valeur comptable.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils font l'objet d'une certitude de refinancement jusqu'à leur échéance et ne doivent pas être soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention d'être détenus jusqu'à leur échéance. La capacité de conserver les titres jusqu'à leur échéance se justifie soit par l'existence de ressources ou d'accords de refinancement dont la durée restant à courir est au moins égale à celle des titres détenus, soit par adossement des titres aux fonds propres ou aux dépôts reçus, conformément aux hypothèses retenues dans le cadre de la gestion actif/passif.

Ces valeurs ne font pas l'objet d'un provisionnement du risque de marché découlant des variations du niveau des taux d'intérêt. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la

valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle ou linéaire en fonction de la nature des titres concernés. Une provision est en outre constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Les titres de participation sont acquis en vue d'une détention durable. Ils sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais. À la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût d'acquisition. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, la quote-part de situation nette et la valeur boursière des sociétés ayant une activité comparable. Lorsque cela est nécessaire, un abattement peut être pratiqué pour tenir compte des conditions particulières des titres détenus.

TITRES DONNÉS OU REÇUS EN PENSION

Les recommandations pour l'enregistrement et l'évaluation des opérations de pension précisant les usages de la Place sont appliquées pour l'ensemble des pensions de toutes natures consenties ou obtenues à savoir :

- Le cédant maintient à l'actif de son bilan les titres mis en pension et enregistre au passif de son bilan le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Il identifie à cette rubrique les titres donnés en pension.
- Le cessionnaire enregistre à l'actif de son bilan le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les titres reçus en pension n'entrent pas dans les portefeuilles comptables du cessionnaire.
- Lors de l'arrêté comptable, le cédant continue d'évaluer les titres mis en pension selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. Le cessionnaire ne comptabilise aucune variation de valeur des titres reçus en pension.
- La charge relative à la dette du cédant et le produit relatif à la créance du cessionnaire sont enregistrés comme des intérêts.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX

Instrument de taux d'intérêt échangés sur des marchés organisés ou assimilés

Les contrats de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, échangés sur des marchés organisés ou assimilés, sont évalués au prix du marché et les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture affectée, liées à la gestion des positions de taux des actifs et des passifs, les résultats des contrats d'intérêt à terme sont pris en compte de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou charges de l'élément couvert, sur la durée de vie résiduelle de cet élément.

Autres éléments de taux d'intérêt à terme

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont enregistrés dans l'une des quatre catégories suivantes selon qu'ils ont pour objet :

- a) de maintenir des positions ouvertes isolées ;
- b) de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
- c) de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement ;
- d) de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;

Les contrats non dénoués sont enregistrés au hors bilan pour leur montant notionnel.

Les charges et les produits relatifs aux contrats d'échange de taux d'intérêt sont traités différemment selon les catégories décrites ci-dessous.

- a) les charges et les produits sont inscrits au compte de résultats prorata temporis. Les pertes latentes éventuelles résultant de la mise à la valeur du marché des contrats font l'objet d'une provision.
- b) les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits au compte de résultats de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble des éléments couverts.
- c) les charges et les produits sont inscrits prorata temporis au compte de résultats.
- d) ces contrats sont évalués à leur valeur de marché. Les écarts d'évaluation sont portés en compte de résultats.

Instruments de change à terme

Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture ayant pour but de compenser ou de réduire le risque de variation de change d'un ensemble homogène d'éléments de bilan et hors bilan, ces opérations sont évaluées au cours de marché utilisé pour l'évaluation des éléments couverts. Les écarts sont portés au compte de résultat de manière symétrique aux gains ou pertes de change sur les éléments couverts.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan pour leur montant nominal. À la clôture de l'exercice, les intérêts courus non encore échus sont calculés prorata temporis et comptabilisés en créances rattachées.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés au hors bilan au poste « Engagements de financement ».

En application du Livre II titre 2 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, les créances sont réparties en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que la Banque ne percevra pas, tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement). Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises ». Il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux. Pour ces créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non perçus ne sont pas enregistrés.

Les créances douteuses comportant un risque de non-recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif, de façon à couvrir les pertes prévisionnelles.

Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées, pour risque de non-recouvrement, sont enregistrées en « Coût du risque » du compte de résultats, à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et de fonds de commerce.

Logiciels : Les logiciels figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. La durée de vie et modes d'amortissement se présentent de la manière suivante :

Frais d'établissement : Linéaire 1 à 3 ans

En cas de perte de valeur entre la valeur au bilan et la valeur d'usage, une dépréciation de l'actif serait à constater par une dotation de provision enregistrée en pertes sur actifs immobilisés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. Les durées de vie et modes d'amortissement sont les suivants:

- Agencement et mobilier : Linéaire 10 ans
- Matériels informatiques : Linéaire 5 ans
- Matériels de bureau : Linéaire 4 à 5 ans

OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros à leurs taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours effectif de cession ou d'achat de ces monnaies ou, en ce qui concerne les produits et charges non encore réglés à la clôture de l'exercice, au taux de change en vigueur à cette date.

Conformément au Livre II titre 7 du règlement n°2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme à l'échéance correspondante.

Par ailleurs, les reports et déports liés aux opérations de change à terme couvertes, au sens de l'article 2723- 3 dudit règlement, sont parallèlement rapportés au compte de résultats de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

COMPTES DE RÉSULTATS

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l’achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue : enregistrement au fur et à mesure de la prestation.

Les dividendes des titres sont comptabilisés au moment de leur date de mise en paiement. Les revenus sur obligations sont comptabilisés pour la partie courue dans l’exercice.

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant et de leur degré d’anormalité par rapport à l’activité courante.

L’impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période sur laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

En application de la méthode dite de « l'impôt exigible », seuls les impôts exigibles à la date de clôture de l'exercice sont constatés dans les comptes. Par voie de conséquence, les provisions d'impôts différés ne sont pas retracées dans les comptes.

ÉVÉNEMENTS DE L’EXERCICE

En 2024, l’exercice est marqué par la hausse du coût de la liquidité, avec une marge nette d’intérêts qui a baissé de 0.9 m€.

Dans le même temps la Banque a allégé son portefeuille pour compte propre de titres cotés, et a constaté une plus-value de cession pour +679 k€.

La banque après de nombreuses années de négociations, a cédé son activité de transfert d’argent qui n’entrait plus dans son plan stratégique pour un montant net de 670 k€.

La Banque a décidé de déprécier les titres de participations Lendix pour leur totalité, soit 200 k€.

Enfin, la Banque a déménagé durant le premier trimestre 2024 dans de nouveaux locaux plus adaptés pour recevoir aussi bien la clientèle que les salariés.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

À la date d’établissement des comptes annuels, la banque ne constate pas d’évènement significatif.

MONTANT GLOBAL EN CONTREVALEUR EN EUROS DE L’ACTIF ET DU PASSIF EN DEVISES

En milliers d’euros	2024	2023
Total du bilan	558861	595067
Actif en devises	13588	32446
Passif en devises	13468	31892

CONVENTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau ci-dessous récapitule opérations significatives réalisées avec les parties liées, faisant l’objet de conventions ou de refacturations.

Entité	Nature de la relation	Personne physique / Personne morale	Type de transaction	Montant HT	Dans le champs des activités ordinaires ?
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Bail de sous-location	110 776	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention de mise à disposition du Personnel	134 734	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Refacturation diverses	92 171	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention mise à disposition des équipements	35 000	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention délégation de gestion	– 609 796	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention de mise à disposition du Personnel	– 31 929	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Bail de sous-location	165 475	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Refacturation ligne celeste	3 089	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Refacturation honoraires divers	6 442	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention abonnement et tenue de compte	– 631 048	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention activité CB	– 840 477	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention rémunération dépôts	– 3 028 651	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention licence MO	– 120 000	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention licence WEB Banking	– 75 000	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Divers	– 5 779	Oui

INFORMATIONS SUR L'ACTIF DU BILAN

NOTE 1 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE
(en milliers d'euros)

	2024				2023			
	Effets publics	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Effets publics	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Portefeuille de transaction	580			580	575			575
OAT et BTF	580			580	575			575
Actions cotées								
Opc								
Portefeuille de placement	8 598	468	13 219	22 285	38 323	969	20 686	59 978
Valeurs brutes	8 598	713	13 496	22 807	38 323	1 335	21 019	60 677
OAT et BTF					15 824			15 824
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	8 598			8 598	22 499			22 499
Obligations		713		713		1 335		1 335
Opc			12 174	12 174			18 803	18 803
Actions non cotées			1 322	1 322			2 216	2 216
Actions cotées								
Créances rattachées						16		16
Provision		(245)	(277)	(522)		(382)	(333)	(715)
OAT et BTF								
Valeurs du Trésor autres pays OCDE								
Obligations		(245)		(245)		(382)		(382)
Opc			(277)	(277)			(333)	(333)
Portefeuille d'investissement					40 285			40 285
OAT et BTF					40 132			40 132
Valeurs du Trésor autres pays OCDE								
Créances rattachées					153			153
Total	9 178	468	13 219	22 865	79 183	969	20 686	100 838

VENTILATION DES TITRES À REVENU FIXE SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR								
(valeur brute en milliers d'euros)								
2024							2023	
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans	Total	Total	
Portefeuille de transaction			101	479		580	575	
OAT et BTF			101	479		580	575	
Portefeuille de placement	8 698				613	9 311	39 658	
OAT et BTF							15 824	
Valeur d'acquisition							16 000	
Décote / Prime							- 176	
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	8 598					8 598	22 499	
Valeur d'acquisition	8 646					8 646	22 620	
Décote / Prime	(48)					(48)	(121)	
Obligations	100				613	713	1 335	
Valeur d'acquisition	100				3 032	3 132	6 064	
Décote / Prime					(2 419)	(2 419)	(4 729)	

La banque investit principalement en titres d'état français (OAT et BTF) et US. Ces titres sont utilisés dans le cadre de la stratégie de liquidité car considérés comme de haute qualité pour les ratios réglementaires (LCR, NSFR, ratio de solvabilité). La banque investit également auprès de ses clients dans les produits créés par la société de gestion (Titres de placement cotés et non cotés).

PORTEFEUILLE DE PLACEMENT								
(en milliers d'euros)								
2024					2023			
Composition du portefeuille de Placement	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente
Obligations assimilables du Trésor français	-	-	-	-	15 824	15 827		3
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	8 598	8 601	-	3	22 499	22 501		2
Obligations	713	468	245	-	1 335	953	382	
OPC français	12 174	12 653	277	756	18 803	19 048	333	578
Actions	1 322	1 420	-	98	2 216	2 216		
Total	22 807	23 142	522	857	60 677	60 545	715	583
Mouvements du portefeuille de Placement	01/01/2024	<i>Entrées</i>	<i>Sorties</i>	31/12/2024	01/01/2023	<i>Entrées</i>	<i>Sorties</i>	31/12/2023
Portefeuille de Placement	60 677	44 051	81 921	22 807	44 789	136 247	120 359	60 677

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir

(en milliers d'euros)

2024							2023
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans	Total	Total
Créances à vue	10 904					10 904	14 067
Comptes ordinaires	10 904					10 904	14 067
Créances à terme							
Prêts et comptes à terme							
Créances rattachées							
Total	10 904					10 904	14 067

NOTE 3 - OPÉRATIONS SUR LA CLIENTÈLE

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir

(en milliers d'euros)

2024							2023
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans	Total	Total
Autres concours	21 751	9 227	36 575	112 816	127 378	307 747	317 028
Crédits à la clientèle à court terme	13 289	116	555	8 105		22 065	33 529
Crédits à la clientèle à long terme	8 462	9 111	36 020	104 711	127 378	285 682	283 499
Comptes ordinaires débiteurs	11 381					11 381	5 309
Créances douteuses (voir note ci dessous)	3 319	216	197	1 358	1 862	6 952	9 709
Créances rattachées	578	66	57	6	21	728	710
Autres concours	510	66	57	6	21	660	670
Comptes ordinaires débiteurs	68	-	-	-	-	68	40
Total	37 029	9 509	36 829	114 180	129 261	326 808	332 756

Les encours de crédits à court terme ont diminué en 2024, compensés en partie par l'augmentation des comptes ordinaires débiteurs. Dans le même temps, les créances douteuses baissent grâce à une politique d'octroi et de suivi toujours plus efficace. La banque continue ainsi d'accompagner ses clients dans leurs projets personnels et professionnels, tout en réduisant ses risques.

Répartition des créances saines par type de clientèle

	2024	2023
Sociétés	77%	79%
Particuliers	23%	21%

Répartition des créances saines par type de taux

	2024	2023
Taux variable	15%	13%
Taux fixe	85%	87%

Concentration des risques (10 principaux encours sains)
(en milliers d’euros)

	Crédits et découverts utilisés	Crédits et découverts non utilisés	Risques bruts	Nantissement Espèces	Garantie PGE	Hypothèques reçues en garanties
1	10 703	-	10 703	2 070	-	13 900
2	8 200	1	8 201	-	-	8 124
3	6 503	-	6 503	-	-	6 500
4	3 651	2 617	6 268	4 000	-	2 280
5	6 229	-	6 229	-	-	823
6	4 002	2 000	6 002	-	-	-
7	5 816	-	5 816	-	-	5 250
8	5 513	-	5 513	-	-	4 800
9	5 090	115	5 205	-	-	-
10	5 166	18	5 183	-	-	5 179
Total	60 872	4 751	65 623	6 070	-	46 855

Restructuration des créances saines

Au 31 décembre 2024, l'encours des prêts de 296 491 milliers d'euros comportent 6 prêts d'un montant total de 5 437 k€ ayant fait l'objet d'une restructuration (prolongation du terme ou baisse de taux).

Créances douteuses (en milliers d’euros)	Montants bruts 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Montants nets 31/12/2024	Montants bruts 31/12/2023	Provisions 31/12/2023	Montants nets 31/12/2023
Créances douteuses compromises	1 901	1 684	217	2 492	1 861	631
Créances douteuses	7 032	297	6 735	9 627	549	9 078
Total	8 933	1 981	6 952	12 119	2 410	9 709

La Banque constate une baisse des créances douteuses en 2024 (-3,6 m€).

Concernant les créances douteuses compromises,

- BWF a passé en perte trois créances pour 65 k€ qui étaient entièrement provisionnées.
- BWF a constaté le par ailleurs le remboursement de 525 k€ sur les créances compromises auprès de 5 clients.

Concernant les créances douteuses,

- BWF a constaté la reprise de provisions sur créances douteuses pour un montant de 252 k€, notamment sur deux clients repassés en catégorie « crédits sains ».

NOTE 4 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES NON COTÉES

(en euros)

1. Renseignements détaillés concernant les filiales

exercice clos le 31/12/2024

	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Produits globaux d’exploitation	Résultat de l’exercice	Dividendes encaissés
WORMSER FRÈRES GESTION 11 bis boulevard Haussmann 75009 PARIS	1400000	1192807	100%	1400000	1400000	4081487	201753	500000

2. Renseignements globaux concernant les participations

Dans des sociétés françaises	305 176	105 850	56 260
Dans des sociétés étrangères	80 036	80 036	
Total général des valeurs d’inventaire des titres de filiales et de participations	1 785 211	1 585 886	556 260

3. Mouvements du Portefeuille de participation

Valeurs brutes	01/01/2024	Entrées	Sorties	31/12/2024	01/01/2023	Entrées	Sorties	31/12/2023
Titres de participation	385 211			385 211	384 211	1 000		385 211
Parts dans les entreprises liées	1 400 000			1 400 000	1 400 000			1 400 000
Dépréciations	01/01/2024	Entrées	Sorties	31/12/2024	01/01/2023	Entrées	Sorties	31/12/2023
Titres de participation			199 326	199 326				
Parts dans les entreprises liées*								

* La BWF a procédé à la dépréciation totale de sa participation dans October.
La société October (ex-Lendix) ne propose plus de financement. Elle gère le stock existant en extinction.

NOTE 5 - IMMOBILISATIONS										
(en milliers d’euros)										
	Valeurs brutes 01/01/2024	Acquisitions	Cessions/ Comptes à comptes	Valeurs brutes 31/12/2024	Amortissements/ Provisions pour dépréciation 01/01/2024	Dotations	Reprises	Amortissements/ Provisions pour dépréciation 31/12/2024	Valeurs comptables nettes 31/12/2024	Valeurs comptables nettes 31/12/2023
Immobilisations incorporelles										
Fonds de commerce	196	-	-	196	83	-	-	83 *	113	113
Frais d'établissement	361	-	-	361	361	-	-	361	-	-
Immobilisations incorporelles en cours*	22	84	-	106	-	-	-	-	106	22
Autres immobilisations**	2 736	29	780	1 985	2 059	319	780	1 598	387	677
Total	3 315	113	780	2 648	2 503	319	780	2 042	606	812
Immobilisations corporelles										
Equipements, mobiliers,installations***	3 235	1 875	2 553	2 557	2 006	133	1 739	400	2 157	1 229
Total	3 235	1 875	2 553	2 557	2 006	133	1 739	400	2 157	1 229

* En 2024, l'augmentaton des immobilisations en cours est liée à la mise en place de projet informatiques sur les paiements instantanés pour 67 k€ et un nouveau logiciel de transfert de fichiers pour alimenter CBS pour 17 k€.

** La cession de l'activité BDE en 2024 a entrainé la cession des immobilisations en stock liées à cette activité pour 780 k€. Ces immobilisations étaient totalement amorties.

*** BWF a fait l'acquisition de 1875 k€ d'immobilisations corporelles afin d'aménager les nouveaux locaux. Le déménagement est effectif depuis mars 2024. Dans le même temps, BWF a cédé pour 898 k€ d'immobilisations liées à l'activité BDE totalement amorties et mis au rebut 1655 k€ d'immobilisations liées aux locaux du 13 boulevard Haussmann.

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS		
(en milliers d’euros)		
	2024	2023
Primes sur instruments conditionnels vendus	-	-
Comptes de règlement sur titres*	3 479	8 698
Débiteurs divers	5 405	5 664
Dépôts de garantie	1 338	1 426
Divers	1 966	854
Débiteur douteux	45	45
Provision douteux	(45)	(45)
Biens immobiliers**	2 101	3 384
Total	8 884	14 362

* En 2023 dénouement d'un titre T-Bills d'un montant de 5 m\$ pour compte propre.

** Le stock de biens immobiliers a baissé en 2024 avec la vente de programmes commercialisés par Histoire et Patrimoine.

NOTE 7 - COMPTES DE RÉGULARISATIONS		
(en milliers d’euros)		
	2024	2023
Valeurs à rejeter	8	29
Produits à recevoir	1 958	2 279
Charges constatées d’avance	395	549
Divers	662	1 157
Total	3 023	4 014

INFORMATIONS SUR LE PASSIF DU BILAN						
NOTE 8 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT						
Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir						
(en milliers d’euros)						
	2024					2023
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	Total	Total
Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à vue	15 222				15 222	7 180
Dépôts et comptes ordinaires	15 222				15 222	7 180
Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à terme						22 920
Emprunt et compte à terme*						22 920
Dettes rattachées						16
À vue						16
Total	15 222				15 222	30 116

* La Banque a contracté un emprunt à terme pour un montant de 25 millions de dollars US au 31/12/2023. Cet emprunt a été remboursé en totalité en 2024.

NOTE 9 - OPÉRATIONS SUR LA CLIENTÈLE						
Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir						
(en milliers d’euros)						
	2024					2023
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	Total	Total
Comptes créditeurs de la clientèle	377 089	68 558	9 903	25 624	481 174	506 250
Comptes d’épargne à régime spécial	2 473				2 473	2 386
Comptes sur livret	345				345	324
Plan d’épargne actions	2 128				2 128	2 062
Autres dettes	374 616	68 558	9 903	25 624	478 701	503 864
À vue	355 457				355 457	405 324
Dépôts et comptes ordinaires*	355 457				355 457	405 324
À terme	19 159	68 558	9 903	25 624	123 244	98 540
Comptes à terme**	17 564	68 558	9 903	25 624	121 649	97 522
Créances rattachées	1 595				1 595	1 018
Dettes représentées par un titre					-	-
Titres négociables à court terme						
Créances rattachées						

* Dont dettes concernant les entreprises liées : 799 k€ en 2024 et 1 809 k€ en 2023.

** Les dépôts à terme ont augmenté en 2024.

INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

NOTE 10 - AUTRES PASSIFS (en milliers d’euros)

	2024	2023
Primes sur instruments conditionnels vendus	1	1
Comptes de règlement sur titres	122	130
Créditeurs divers	6 085	4 815
Dépôt de garantie versé*	670	1 050
État- Impôt société à payer	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 110	1 095
Rente viagère à payer	594	728
Divers**	3 711	1942
Total	6 208	4 946

* Dépôt de garantie versé pour le swap par la contrepartie

** Dont fiducies sûretés en 2024 : 2 980 k€ (1 488 k€ en 2023)

NOTE 11 - COMPTES DE RÉGULARISATION (en milliers d’euros)

	2024	2023
Charges à payer	3 468	2 950
Produits constatés d’avance	252	84
Compte ajustement sur instruments financiers à terme	66	67
Divers	4 966	2 635
Total	8 752	5 736

NOTE 12 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d’euros)

Le capital est composé de 160000 actions de 100 euros de valeur nominale conférant toutes les mêmes droits.

	31/12/2024 Avant répartition	Affectation 2024	31/12/2024 Après répartition	31/12/2023 Avant répartition	Affectation 2023	31/12/2023 Après répartition
Capital souscrit	16 000		16 000	16 000		16 000
Réserve légale	1 600		1 600	1 600		1 600
Réserve facultative	12 600		12 600	12 600		12 600
Report à nouveau	16 731	383	17 114	15 747	984	16 731
Résultat de l’exercice	383	(383)	0	1 432	(1 432)	0
Total	47 314	-	47 314	47 379	(448)	46 931

NOTE 13 - ENGAGEMENTS (en milliers d’euros)

	2024	2023
Engagements donnés		
Engagements de financement	27 686	25 598
<i>en faveur de la clientèle</i>	27 686	25 598
Engagements de garantie	5 718	5 657
<i>en faveur de la clientèle</i>	5 718	5 657
Engagements sur titres	4 542	7 785
<i>Titres à recevoir pour compte propre**</i>	4 542	7 785
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	55 395
<i>reçus d’établissements de crédit***</i>	-	55 395
Engagements de garantie	2 595	3 726
<i>reçus d’établissements de crédit*</i>	2 595	3 726

* dont garantie de l’État français, dans le cadre de l’octroi de prêt PGE suite à la « crise COVID-19 » de 2 422 k€ au 31 décembre 2024, contre 3 322 k€ au 31 décembre 2023

** engagement de la Banque d’achat de titres de placement

*** engagement de financement reçu de la Banque de France
Dans le cadre des opérations de refinancement de l’Eurosystème, la Banque de France demande des garanties à ses contreparties en échange des liquidités qu’elle leur fournit : c’est ce qu’on appelle le « collatéral » de politique monétaire. Ce mécanisme s’apparente à une sûreté classique, comme pour un crédit immobilier assorti d’une hypothèque, qui permet au créancier de se rembourser en cas de défaillance de son débiteur. Ainsi, pour protéger son bilan, la Banque de France exige que ses contreparties remettent en garantie des actifs pour une valeur au moins équivalente à leur encours de refinancement. Ces actifs doivent se conformer à un cadre réglementaire défini au niveau de l’Eurosystème.

NOTE 14 - ENGAGEMENTS REÇUS DE LA CLIENTÈLE

Les hypothèques immobilières de premier rang reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s’élèvent , au 31/12/2024 à 237 m€ contre 261 m€ au 31/12/2023

Les autres garanties reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s’élèvent, au 31/12/2024 à 648 m€ contre 644 m€ au 31/12/2023

NOTE 15 - ENGAGEMENT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d’euros)

Les instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés tant organisés que de gré à gré sont exprimés en valeur notionnelle des contrats traités (qu'il s'agisse de contrats à terme fermes ou de contrats d'options) et en valeur nominale touchant les échanges de taux contrats traités .

Les valeurs exprimées en devises ont été converties en euros au cours du change retenu pour la clôture des comptes d'intérêt.

	2024				2023			
	Marchés organisés		Marchés de gré à gré		Marchés organisés		Marchés de gré à gré	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX								
Couverture globale			17 550	17 550			17 675	17 675
Opérations d’échange de taux d’intérêt*			17 550	17 550			17 675	17 675
Couverture affectée			28 717	7 649			35 546	8 445
Contrats conditionnels			28 717	7 649			35 546	8 445
INSTRUMENTS FINANCIERS SUR ACTIONS								
Couverture affectée								
Contrats conditionnels								

* Par convention , les swaps « achetés » sont les swaps pour lesquels la banque paie le taux fixe , les swaps « vendus » sont les swaps pour lesquels la banque reçoit le taux fixe.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX						
durée restant à courir et valeur de marché (en milliers d’euros)						
	2024					2023
	inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	Total
Achat sur marché de gré à gré						
Nominal	2 763	62	18 107	25 335	46 267	53 221
Valeur de marché			384	111	495	1 059
Vente sur marché de gré à gré						
Nominal			133	7 516	7 649	8 445
Valeur de marché			-	219	219	379

INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 16 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

(en milliers d’euros)

	2024	2023
Produits des opérations		
* avec les établissements de crédit*	7 904	3 603
Produits sur prêts	7 904	3 603
* avec la clientèle**	10 971	10 490
Produits sur créances clientèle	10 970	10 489
Produits sur autres opérations	1	1
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe***	1 395	2 835
Revenus sur titres de placement	1 149	2 423
Étalement de la prime sur titres de placement	246	412
Total	20 270	16 928

Les intérêts perçus sur les dépôts en Banque de France ont augmenté suite à l'augmentation des taux.
En 2024, BWF a arbitré le placement de sa trésorerie sur les dépôts en banque de France plutôt que sur des titres d'état.
* Produits tirés des dépôts auprès de la Banque de France et d'autres établissements bancaires.
** Produits tirés des opérations de prêts aux clients.
*** Produits tirés des placements pour compte propre, principalement en titres d'état

NOTE 17 - INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

(en milliers d’euros)

	2024	2023
Charges des opérations		
* avec les établissements de crédit	296	1 407
Charges sur dépôts et emprunt*	296	1 407
Charges sur instrument à terme		
* avec la clientèle	9 824	4 505
Charges sur titres négociables émis		
Charges sur comptes à terme**	5 262	1 494
Charges sur autres opérations***	4 562	3 011
Total	10 120	5 912

L'augmentation des taux a eu pour effet corollaire la recherche par les clients de dépôts à terme rémunérateurs.
* Dont charges sur emprunt à terme auprès de la Banque Dreyfus 236 k€. L'emprunt a été remboursé en 2024.
** Augmentation des charges liée à l'augmentation des encours de dépôts à terme de la clientèle.
***Augmentation de la rémunération versée à saga suite à la renégociation de la convention en 2023.

NOTE 18 - REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

(en milliers d’euros)

	2024	2023
sur parts dans les entreprises liées*	556	113
Total	556	113

* En 2024 versement d'un dividende provenant
- de Wormser Frères Gestion pour 500 k€
- de la société Saga pour 56 k€

NOTE 19 - COURTAGES ET COMMISSIONS		
(en milliers d'euros)		
	2024	2023
Produits de courtages et commissions	11 012	12 168
Opérations sur titres*	3 703	4 207
Autres opérations	7 309	7 961
Charges de courtages et commissions	4 374	4 530
Opérations sur titres	388	382
Autres opérations	3 986	4 148
Résultat net sur commissions	6 638	7 638

* Intègre les commissions de surperformance pour 560 k€ en 2024, contre 1,25 m€ en 2023

NOTE 20 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION		
(en milliers d'euros)		
	2024	2023
Titres de transaction	10	57
Opérations de change	30	32
Opérations sur instruments financiers		
Total	40	89

NOTE 21 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS		
(en milliers d'euros)		
	2024	2023
Plus value sur titres de placement*	305	165
(Dotations)/Reprises de provision	193	(274)
Total	498	(109)

* Ce poste comporte notamment les plus-values réalisées sur la cession des titres de placement d'OPC cotés, dont le montant s'est élevé à 679 k€ en 2024.

NOTE 22 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION BANCAIRE		
(en milliers d’euros)		
	2024	2023
Opérations immobilières		
Charges refacturées		
Prestations	192	221
Produits divers	341	273
Autres produits d’exploitation bancaire	533	494
Opérations immobilières		
Charges diverses*	440	130
Autres charges d’exploitation bancaire	440	130

* Cashback versé aux clients Manager One

NOTE 23 - CHARGES GÉNÉRALES D’EXPLOITATION		
(en milliers d’euros)		
	2024	2023
Frais de personnel <i>(note 24)</i>	10 124	9 447
Autres frais administratifs*	8 004	6 723
Total	18 128	16 170

* Le montant global annuel des jetons de présence versé en 2024 au Conseil d'administration a été de 49 650 euros. En 2023 il s'élevait 52 650 euros.

NOTE 24 - FRAIS DE PERSONNEL		
(en milliers d’euros)		
	2024	2023
Salaires	6 342	5 872
Intéressement		54
Participation		
Charges sociales	3 047	2 733
Impôts, taxes et autres charges sur les rémunérations versées	877	788
Provision risque d'exploitation	(142)*	-
Total	10 124	9 447

* En 2024 une reprise nette de provision pour risque liée au personnel a été comptabilisée pour 142 milliers d'euros.

	2024	2023
Effectif moyen	78	74
Dont cadres	54	49

À leur départ en retraite, les employés de la société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective applicable. La politique de la Banque d'Escompte est de ne pas constituer de provision au titre des droits acquis par le personnel, mais de prendre la charge correspondante dans l'exercice au cours duquel le paiement effectif de la dette intervient. Au 31 décembre 2024, cette charge a été évaluée à 188 milliers d'euros avant impôt, elle avait été évaluée en 2023 à 209 milliers d'euros.

NOTE 25 - COUT DU RISQUE				
(en milliers d’euros)				
	2024	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)
Provision pour dépréciation				
Créances sur Clientèle (note 3)	1 980	283		(713)
Débiteurs divers (note 6)	45	-	-	
Emplois divers (note 6)	-			
Total des provisions pour dépréciation	2 025	283		(713)
Provisions pour risques et charges				
Provision risque prud’homal	40	40		(182) *
Provision risque litige clientèle	150			(75)
Provision pour charges	0		(233) **	
Total des provisions pour risques et charges	190	40	(233)	(257)
* Reprise comptabilisée dans les charges d'exploitation ** Reprise comptabilisée en résultat exceptionnel				
Le coût du risque pour l'exercice 2024 contribue aux résultats pour 407 keur provenant de :				
Reprise de provisions pour dépréciation utilisée			713	
Reprise de provisions pour dépréciation non utilisée				
Reprise aux provisions pour débiteurs divers				
Reprise de provisions pour risques et charges utilisée				
Reprise de provisions pour risques et charges non utilisée			75	
Récupération sur créances amorties				
		sous total	788	
Dotation aux provisions pour dépréciation Clientèle			(283)	
Dotation aux provisions pour débiteurs divers		-		
Dotation aux provisions pour risques et charges				
Créances irrécouvrables couvertes par provision			(67)	
Créances irrécouvrables non couvertes par provision			(31)	
		sous total	(381)	
			=====	
Contribution nette aux résultats			407	

NOTE 26 - RÉSULTATS EXCEPTIONNELS		
(en milliers d’euros)		
	2024	2023
Produits exceptionnels	903	100
Charges exceptionnelles*	(74)	(319)
Total	829	(219)

* En 2024, les Produits exceptionnels comprennent le produit de la vente de notre activité transfert d'argent (670 milliers d'euros) et les reprises de prov 2023 liées au déménagement (232 milliers d'euros)

NOTE 27 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		
(en milliers d’euros)		

1. La Banque d'Escompte détenant une filiale à plus de 95% a opté pour le régime de l'intégration fiscale de ses résultats taxables.
 La convention d'intégration prévoit que les charges d'impôts sont supportées par la société intégrée comme cela aurait été le cas en l'absence de'intégration.
 Les économies d'impôt éventuellement réalisées par le groupe sont constatées dans les livres de la société mère.

	2024	2023
2. Charge de l’impôt sur les sociétés		
Impôts avant retraitement fiscal au taux normal	77	467
Effet d’impôt des différences permanentes :	(207)	22
<i>Régime des sociétés mères et des filiales</i>	(124)	-
<i>Divers</i>	(83)	22
Effets d’impôt des différences temporaires		
Impôts dus au taux de 26,5%		
Impôts dus au taux de 25%	-	489
Charges/(Produits) d’intégration fiscale		
Imputation des crédits d’impôt	(76)	(53)
Contribution sociale 3,30%	-	-
Charge/ (Produit) d’impôt sur les sociétés	(76)	436

	2024	2023
3. Ventilation de l’impôt sur les sociétés		
Impôts sur résultats courants		490
Impôts sur résultats exceptionnels	(76)	(54)
Total	(76)	436

4. Impôt différé sur les sociétés
 Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 il n'existait ni créance ni dette d'impôt différé.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2024

Mesdames, Messieurs,

Les comptes consolidés de l'exercice 2024 que nous vous présentons réunissent nos comptes sociaux et ceux de notre société de gestion Wormser Frères Gestion.

Le résultat net consolidé s'établit à 155.644 euros en 2024, contre 1.960.678 euros en 2023. De nombreuses notes accompagnent les comptes consolidés qui vous sont soumis, leur examen explique l'origine des différences entre les comptes consolidés et les comptes sociaux.

Au-delà, nous vous devons des vues sur chacune des sociétés dont les comptes sont consolidés avec les nôtres. Celles-ci vous sont fournies dans le rapport que nous venons de vous présenter sur les comptes sociaux. Nous vous apportons toutefois quelques précisions concernant Wormser Frères Gestion, seule société consolidée avec la nôtre cette année :

Le résultat net est légèrement en retrait par rapport à l'exercice 2023, passant de 615.300 euros en 2023 à 201.753 euros en 2024. Les produits d'exploitation augmentent à 4.081.487 euros en 2024 contre 3.775.852 euros en 2023. Les charges d'exploitation sont en hausse passant de 2.963.352 euros en 2023 à 3.774.426 euros en 2024.

Votre Conseil se joint à son Président pour exprimer à nouveau à la direction et au personnel de la banque et de sa filiale ses remerciements pour leur dévouement.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'assemblée générale de la société BANQUE D'ESCOMPTE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque d'Escompte- Banque Wormser Frères relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion ainsi exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit et dépréciation des créances sur base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
La Banque d’Escompte – Wormser Frères est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l’incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.	Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Banque pour évaluer, sur une base individuelle, le montant des dépréciations des créances de sa clientèle, notamment au travers d’échanges réguliers avec la direction et plus particulièrement avec la direction des engagements et le service juridique.
La Banque constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de pertes.	Nos travaux ont consisté en la réalisation de tests, par sondage, du dispositif d’identification et de suivi des risques de crédits et du dispositif d’estimation des dépréciations.
Comme indiqué dans l’annexe aux comptes consolidés, les créances douteuses présentant un risque de non-recouvrement partiel ou total font l’objet d’une provision pour dépréciation, en déduction de l’actif de façon à couvrir les pertes prévisionnelles. Ce provisionnement est déterminé sur la base d’examen réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l’analyse du risque et des garanties disponibles.	Sur la base d’un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons analysé la documentation relative à l’appréciation du risque de non-recouvrement.
Nous avons considéré que l’évaluation de ces provisions constitue un point clé de l’audit des comptes consolidés, compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination de l’exposition individuelle de la Banque.	

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d’administration.

Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Le cabinet Forvis Mazars a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d’Escompte par l’Assemblée Générale du 9 avril 2008.

À la date de clôture, le cabinet Forvis Mazars était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption.

Le cabinet Cailliau Dedouit et Associés a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d’Escompte par l’Assemblée Générale du 8 juin 2023.

À la date de clôture, le cabinet Cailliau Dedouit et Associés était dans la seconde année de sa mission.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D’ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d’établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l’établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d’évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d’exploitation et d’appliquer la convention comptable de continuité d’exploitation, sauf s’il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d’audit de suivre le processus d’élaboration de l’information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES
À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d’audit

Il nous appartient d’établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d’obtenir l’assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d’anomalies significatives. L’assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d’assurance, sans toutefois garantir qu’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d’erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l’on peut raisonnablement s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d’audit

Nous remettons au comité d’audit un rapport qui présente notamment l’étendue des travaux d’audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d’audit figurent les risques d’anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l’audit, qu’il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d’audit la déclaration prévue par l’article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu’elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d’audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Courbevoie le 9 mai 2025

Les Commissaires aux comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES	FORVIS MAZARS
Sandrine LE MAO	Bertrand DESPORTES

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

AVANT RÉPARTITION

ACTIF			PASSIF		
(en euros)			(en euros)		
	2024	2023		2024	2023
Opérations interbancaires et assimilées (note 2)	193 042 174	139 421 772	Opérations interbancaires et assimilées (note 6)	15 222 426	30 119 475
Opérations avec la clientèle (note 3)	326 808 625	332 756 277	Opérations avec la clientèle (note 7)	480 375 137	504 440 735
Obligations,actions et autres titres à revenu fixe et variable (note 1)	22 864 835	100 838 574	Dettes représentées par un titre (note 7)	-	-
Participations, activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	185 885	385 211	Autres comptes de régularisation et passifs divers (note 8)	15 899 214	11 701 823
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 4)	4 185 530	3 474 586	Provisions pour risques et charges (note 21)	437 665	938 878
Autres comptes de régularisation et actifs divers (note 5)	13 406 996	19 176 956	Intérêts minoritaires	-	-
			Capitaux propres (hors FRBG) (note 9)	48 559 603	48 852 467
			Part du groupe		
			- Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
			- Réserves consolidées et autres	32 403 959	30 891 788
			- Résultat de l'exercice	155 644	1 960 678
Total	560 494 045	596 053 377		560 494 045	596 053 377

HORS BILAN
(en euros)

	2024	2023
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements donnés de l'activité bancaire (note 10)	37 946 020	39 040 284
Engagements de financement	27 686 079	25 598 196
Engagements de garantie	5 717 688	5 657 369
Engagements sur titres	4 542 253	7 784 720
Engagements reçus de l'activité assurance	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements reçus de l'activité bancaire (note 10)	2 595 784	59 121 456
Engagements de financement		55 395 419
Engagements de garantie	2 595 784	3 726 037
Engagements sur titres		
Engagements reçus de l'activité assurance	-	-

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS
(en euros)

	2024	2023
Intérêts et produits assimilés (note 13)	20 269 621	16 927 750
Intérêts et charges assimilées (note 14)	10 120 346	5 912 094
Revenus des titres à revenu variable	56 260	112 533
Commissions (produits) (note 15)	13 984 852	15 169 860
Commissions (charges) (note 15)	3 856 540	4 099 876
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 16)	40 307	89 059
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 17)	498 235	(109 220)
Autres produits (charges) d'exploitation (note 18)	1 000 446	654 299
Autres charges d'exploitation bancaire (note 18)	408 043	130 186
PRODUIT NET BANCAIRE	21 464 791	22 702 123
Charges générales d'exploitation (note 19)	21 729 767	19 066 691
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	480 636	536 286
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(745 612)	3 099 145
Coût du risque (note 21)	407 579	(344 347)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(338 033)	2 754 798
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(326 816)	18 722
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(664 849)	2 773 521
Résultats exceptionnels (note 22)	836 605	(206 287)
Impôts sur les bénéfices (note 23)	(16 112)	(606 555)
Intérêts minoritaires	-	-
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	155 644	1 960 678

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF <i>(en euros)</i>			PASSIF <i>(en euros)</i>		
	2024	2023		2024	2023
Opérations interbancaires et assimilées <i>(note 2)</i>	193 042 174	139 421 772	Opérations interbancaires et assimilées <i>(note 6)</i>	15 222 426	30 119 475
Opérations avec la clientèle <i>(note 3)</i>	326 808 625	332 756 277	Opérations avec la clientèle <i>(note 7)</i>	480 375 137	504 440 735
Obligations,actions et autres titres à revenu fixe et variable <i>(note 1)</i>	22 864 835	100 838 574	Dettes représentés par un titre <i>(note 7)</i>	-	-
Participations,activité de portefeuille et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme	185 885	385 211	Autres comptes de régularisation et passifs divers <i>(note 8)</i>	15 899 214	12 149 823
Immobilisations corporelles et incorporelles <i>(note 4)</i>	4 185 530	3 474 586	Provisions pour risques et charges <i>(note 21)</i>	437 665	938 878
Autres comptes de régularisation et actifs divers <i>(note 5)</i>	13 406 996	19 176 956	Intérêts minoritaires	-	-
			Capitaux propres (hors FRBG) <i>(note 9)</i>	48 559 603	48 404 467
			Part du groupe		
			- Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
			- Réserves consolidées et autres	32 559 603	32 404 467
			- Résultat de l'exercice		
	560 494 045	596 053 377		560 494 045	596 053 377

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2024

Modalités de consolidation

Périmètre de consolidation

La consolidation porte sur les sociétés contrôlées directement et indirectement par la Banque Wormser Frères. Ces sociétés et le pourcentage de contrôle et d'intérêt les concernant se présentent ainsi :

	2024		2023	
	Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
Wormser Frères Gestion	100%	100%	100%	100%

Méthode de consolidation

Les comptes consolidés de l'exercice 2024 ont été établis à partir des comptes sociaux des sociétés correspondant à un exercice de douze mois, débutant le 1^{er} janvier 2024 et prenant fin le 31 décembre 2024.

Les sociétés détenues à plus de 50% sont consolidées par intégration globale, celles détenues à plus de 25% et à moins de 50% sont consolidées par mise en équivalence, sauf pour celles dont l'impact n'est pas significatif.

Les soldes et opérations réciproques figurant au bilan ou en compte de résultats ont été éliminés pour les sociétés consolidées par intégration globale.

Différence de première consolidation

Des différences existent entre les prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la valeur de la part du groupe dans leur actif net à la date des prises de participations. Ces différences positives ont été affectées au poste « différence de première consolidation » à l'actif du bilan.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable retraité. Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Intérêts des minoritaires

Il s'agit de la part des minoritaires dans la situation nette comptable et dans les résultats des filiales consolidées par intégration globale.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes consolidés annuels ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire et aux dispositions du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables.

PORTEFEUILLE-TITRES

Conformément au Livre II titre 3 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, il est distingué plusieurs catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement et les titres de participation et filiales.

Le portefeuille est mouvementé à la date de règlement des titres. Durant la période allant de la date de négociation à celle du règlement, les opérations sur titres sont enregistrées au hors-bilan sous la rubrique « Engagements sur titres ».

Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Ces titres sont négociables sur un marché actif et évalués tant à l'actif qu'au passif au cours de clôture de l'exercice, le solde des écarts d'évaluation est porté en charges ou en produits au compte de résultats. Ils sont inscrits au bilan lors du règlement, ils sortent du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable.

Les titres de placement sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées. Ces titres sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats sous la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle. Ils sont évalués sur la base du cours le plus récent. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si le prix du marché est inférieur à leur valeur comptable.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance.

Ils font l'objet d'une certitude de refinancement jusqu'à leur échéance et ne doivent pas être soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention d'être détenus jusqu'à leur échéance. La capacité de conserver les titres jusqu'à leur échéance se justifie soit par l'existence de ressources ou d'accords de refinancement dont la durée restant à courir est au moins égale à celle des titres détenus, soit par adossement des titres aux fonds propres ou aux dépôts reçus, conformément aux hypothèses retenues dans le cadre de la gestion actif/passif.

Ces valeurs ne font pas l'objet d'un provisionnement du risque de marché découlant des variations du niveau des taux d'intérêt. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique « Revenus des titres à revenu fixe » et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle ou linéaire en fonction de la nature des titres concernés. Une provision est en outre constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Les titres de participation sont acquis en vue d'une détention durable. Ils sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur d'usage déterminée. Pour les titres non cotés, lorsque la valeur d'usage individuelle des participations devient inférieure à la valeur brute en compte, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Lorsque cela est possible, la valeur d'inventaire est estimée à partir de la valeur de sociétés ayant une activité comparable dont les actions sont cotées à la bourse de Paris. Lorsque cela est nécessaire, un abattement peut être pratiqué pour tenir compte des conditions particulières des titres détenus.

TITRES DONNES OU REÇUS EN PENSION

Les recommandations pour l'enregistrement et l'évaluation des opérations de pension précisant les usages de la Place sont appliquées pour l'ensemble des pensions de toutes natures consenties ou obtenues à savoir :

- Le cédant maintient à l'actif de son bilan les titres mis en pension et enregistre au passif de son bilan le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Il identifie à cette rubrique les titres donnés en pension.
- Le cessionnaire enregistre à l'actif de son bilan le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les titres reçus en pension n'entrent pas dans les portefeuilles comptables du cessionnaire.
- Lors de l'arrêté comptable, le cédant continue d'évaluer les titres mis en pension selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent.
- Le cessionnaire ne comptabilise aucune variation de valeur des titres reçus en pension.
- La charge relative à la dette du cédant et le produit relatif à la créance du cessionnaire sont enregistrés comme des intérêts.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Instruments de taux d'intérêt à terme

Les contrats fermes ou conditionnels de taux d'intérêt à terme, traités sur des marchés organisés et assimilés ou de gré à gré, sont évalués au prix du marché et les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture affectée, liées à la gestion des positions de taux des actifs et des passifs, les résultats des contrats de taux d'intérêt à terme sont pris en compte de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou charges de l'élément couvert, sur la durée de vie résiduelle de cet élément.

Échange de taux d'intérêt

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont enregistrés dans l'une des quatre catégories suivantes selon qu'ils ont pour objet :

- a) de maintenir des positions ouvertes isolées ;
- b) de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
- c) de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement ;
- d) de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les contrats non dénoués sont enregistrés au hors bilan pour leur montant notionnel.

Les charges et les produits relatifs aux contrats d'échange de taux d'intérêt sont traités différemment selon les catégories décrites ci-dessus.

- a) les charges et les produits sont inscrits au compte de résultats prorata temporis. Les pertes latentes éventuelles résultant de la mise à la valeur du marché des contrats font l'objet d'une provision.
- b) les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits au compte de résultats de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble des éléments couverts.
- c) les charges et les produits sont inscrits prorata temporis au compte de résultats.
- d) ces contrats sont évalués à leur valeur de marché. Les écarts d'évaluation sont portés en compte de résultats.

Instruments de change à terme

Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture ayant pour but de compenser ou de réduire le risque de variation de change d'un ensemble homogène d'éléments de bilan et hors bilan, ces opérations sont évaluées au cours de marché utilisé pour l'évaluation des éléments couverts. Les écarts sont portés au compte de résultat de manière symétrique aux gains ou pertes de change sur les éléments couverts.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan pour leur montant nominal. À la clôture de l'exercice, les intérêts courus non encore échus sont calculés prorata temporis et comptabilisés en créances rattachées.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés au hors bilan au poste « Engagement de financement ».

En application du Livre II titre 2 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, les créances sont réparties en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que la Banque ne percevra pas, tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement). Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises ». Il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux. Pour ces créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non perçus ne sont pas enregistrés.

Les créances douteuses comportant un risque de non-recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif, de façon à couvrir les pertes prévisionnelles.

Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées, pour risque de non-recouvrement, sont enregistrées en « Coût du risque » du compte de résultats, à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultats.

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours effectif de cession ou d'achat de ces monnaies ou, en ce qui concerne les produits et charges non encore réglés à la clôture de l'exercice, au taux de change en vigueur à cette date.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. Les durées de vie et modes d'amortissement sont les suivants:

Agencement et mobilier :	Linéaire	10 ans
Matériels informatiques :	Linéaire	5 ans
Logiciels :	Linéaire	1 à 7 ans
Matériel de bureau :	Linéaire	4 à 5 ans
Frais d'établissement :	Linéaire	3 ans

DIFFÉRENCE DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Les différences de première consolidation font l'objet de dépréciation par voie d'amortissement sur une durée de vingt ans maximum.

COMPTES DE RÉSULTATS

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue : enregistrement au fur et à mesure de la prestation.

Les dividendes des titres sont comptabilisés au moment de leur paiement. Les revenus sur obligations sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période sur laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

En 2024, l'exercice est marqué par la hausse du coût de la liquidité, avec une marge nette d'intérêts qui a baissé de 0.9 m€.

Dans le même temps la Banque a allégé son portefeuille pour compte propre de titres cotés, et a constaté une plus-value de cession pour +679 k€.

La banque après de nombreuses années de négociations, a cédé son activité de transfert d'argent qui n'entrait plus dans son plan stratégique pour un montant net de 670 k€.

La Banque a décidé de déprécier les titres de participations Lendix pour leur totalité, soit 200 k€.

Enfin, la Banque a déménagé durant le premier trimestre 2024 dans de nouveaux locaux plus adaptés pour recevoir aussi bien la clientèle que les salariés.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

À la date d'établissement des comptes annuels, la banque ne constate pas d'évènement significatif.

MONTANT GLOBAL EN CONTREVALEUR EN EUROS DE L'ACTIF ET DU PASSIF EN DEVISES

En milliers d'euros	2024	2023
Total du bilan	560 480	596 053
Actif en devises	13 588	32 446
Passif en devises	13 468	31 892

INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION SELON L’ARTICLE L511-45 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Implantation par pays	Métier
France	
Banque Wormser Frères	Banque privée
Wormser Frères Gestion	Société de gestion

CONVENTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations significatives réalisées avec les parties liées, faisant l’objet de conventions ou de refacturations.

Entité	Nature de la relation	Personne physique / Personne morale	Type de transaction	Montant HT	Dans le champs des activités ordinaires?
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Bail de sous-location	110 776	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention de mise à disposition du Personnel	134 734	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Refacturation diverses	92 171	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention mise à disposition des équipements	35 000	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention délégation de gestion	– 609 796	Oui
Wormser Frère Gestion	Filiale	Personne morale	Convention de mise à disposition du Personnel	– 31 929	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Bail de sous-location	165 475	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Refacturation ligne celeste	3 089	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Refacturation honoraires divers	6 442	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention abonnement et tenue de compte	– 631 048	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention activité CB	– 840 477	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention rémunération dépôts	– 3 028 651	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention licence MO	– 120 000	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Convention licence WEB Banking	– 75 000	Oui
Saga Corp	Entreprise liée (participation)	Personne morale	Divers	– 5 779	Oui

Informations par pays (en milliers d’euros) :

France	2024	2023
Chiffre d’affaires	36 551	34 193
Produit Net bancaire	21 465	22 702
Effectifs en équivalent temps plein		86,1
Bénéfice avant impôt	172	2 567
Impôts sur les bénéfices courants	+30	-607
Impôts sur les bénéfices différés	Néant	Néant
Subventions publiques reçues	Néant	Néant

INFORMATIONS SUR L'ACTIF DU BILAN CONSOLIDÉ

NOTE 1 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

(en milliers d'euros)

	2024				2023			
	Effets publics	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Effets publics	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Portefeuille de transaction	580			580	575			575
OAT et BTF	580			580	575			575
Actions cotées								
Opc								
Portefeuille de placement	8 598	468	13 219	22 285	38 323	969	20 686	59 978
Valeurs brutes	8 598	713	13 496	22 807	38 323	1 335	21 019	60 677
OAT et BTF					15 824			15 824
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	8 598			8 598	22 499			22 499
Obligations		713		713		1 335		1 335
Opc			12 174	12 174			18 803	18 803
Actions non cotées et parts sociales			1 322	1 322			2 216	2 216
Actions cotées								
Créances rattachées						16		16
Provision		(245)	(277)	(522)		(382)	(333)	(715)
OAT et BTF								
Valeurs du Trésor autres pays OCDE								
Obligations		(245)		(245)		(382)		(382)
Opc			(277)	(277)			(333)	(333)
Portefeuille d'investissement					40 285			40 285
OAT et BTF					40 132			40 132
Valeurs du Trésor autres pays OCDE								
Créances rattachées					153			153
Total	9 178	468	13 219	22 865	79 183	969	20 686	100 838

70

VENTILATION DES TITRES À REVENU FIXE SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(valeur brute en milliers d'euros)

	2024					Total	2023
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans		
Portefeuille de transaction			101	479		580	575
OAT et BTF			101	479		580	575
Portefeuille de placement	8 698				613	9 311	39 658
OAT et BTF							15 824
Valeur d'acquisition							16 000
Décote / Prime							-176
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	8 598					8 598	22 499
Valeur d'acquisition	8 646					8 646	22 620
Décote / Prime	(48)					(48)	(121)
Obligations	100				613	713	1 335
Valeur d'acquisition	100				3 032	3 132	6 064
Décote / Prime					(2 419)	(2 419)	(4 729)

La banque investit principalement en titres d'état français (OAT et BTF) et US.
Ces titres sont utilisés dans le cadre de la stratégie de liquidité car considérés comme de haute qualité pour les ratios réglementaires (LCR, NSFR, ratio de solvabilité).
La banque investit également auprès de ses clients dans les produits créés par la société de gestion (Titres de placement cotés et non cotés).

PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)

Composition du portefeuille de Placement	2024				2023			
	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente
Obligations assimilables du Trésor français					15 824	15 827		3
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	8 598	8 601		3	22 499	22 501		2
Obligations	713	468	245		1 335	953	382	
OPC	12 174	12 653	277	756	18 803	19 048	333	578
Actions	1 322	1 420		98	2 216	2 216		
Total	22 807	23 142	522	857	60 677	60 545	715	583
Mouvements du portefeuille de Placement 01/01/2024	Entrées	Sorties	31/12/2024		01/01/2023	Entrées	Sorties	31/12/2023
Portefeuille de Placement	60 677	44 051	81 921	22 807	44 789	136 247	120 359	60 677

71

NOTE 2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir
(en milliers d'euros)

	2024						2023
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans	Total	Total
Caisse, Banques centrales, CCP	182 027					182 027	125 203
Créances sur établissement de crédit	11 015					11 015	14 219
Comptes ordinaires à vue	11 015					11 015	14 219
Prêts et comptes à terme							
Total	193 042					193 042	139 422

NOTE 3 - OPÉRATIONS SUR LA CLIENTÈLE

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir
(en milliers d'euros)

	2024						2023
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 5 ans	Total	Total
Autres concours	21 751	9 227	36 575	112 816	127 378	307 747	317 028
Crédits à la clientèle à court terme	13 289	116	555	8 105		22 065	33 529
Crédits à la clientèle à long terme	8 462	9 111	36 020	104 711	127 378	285 682	283 499
Comptes ordinaires débiteurs	11 381					11 381	5 309
Créances douteuses (voir note page suivante)	3 319	216	197	1 358	1 862	6 952	9 709
Créances rattachées	578	66	57	6	21	728	710
Autres concours	510	66	57	6	21	660	670
Comptes ordinaires débiteurs	68					68	40
Total	37 029	9 509	36 829	114 180	129 261	326 808	332 756

Les encours de crédits à court terme ont diminué en 2024, compensés en partie par l'augmentation des comptes ordinaires débiteurs. Dans le même temps, les créances douteuses baissent grâce à une politique d'octroi et de suivi toujours plus efficace. La banque continue ainsi d'accompagner ses clients dans leurs projets personnels et professionnels, tout en réduisant ses risques.

Répartition des créances saines par type de clientèle

	2024	2023
Sociétés	77%	79%
Particuliers	23%	21%

Répartition des créances saines par type de taux

	2024	2023
Taux variable	15%	13%
Taux fixe	85%	87%

Concentration des risques (10 principaux encours sains)
(en milliers d'euros)

	Crédits et découverts utilisés	Crédits et découverts non utilisés	Risques bruts	Nantissement Espèces	Garantie PGE	Hypothèques reçues en garanties
1	10 703		10 703	2 070		13 900
2	8 200	1	8 201			8 124
3	6 503		6 503			6 500
4	3 651	2 617	6 268			2 280
5	6 229		6 229			823
6	4 002	2 000	6 002			-
7	5 816		5 816	4 000		5 250
8	5 513		5 513			4 800
9	5 090	115	5 205			-
10	5 166	18	5 183			5 179
Total	60 872	4 751	65 623	6 070		46 855

Restructuration des créances saines

Au 31 décembre 2024, l'encours des prêts de 296 491 milliers d'euros comportent 6 prêts d'un montant total de 5 437 milliers d'euros ayant fait l'objet d'une restructuration (prolongation du terme ou baisse de taux).

Créances douteuses (en milliers d'euros)	Montants bruts 31/12/2024	Provisions 31/12/2024	Montants nets 31/12/2024	Montants bruts 31/12/2023	Provisions 31/12/2023	Montants nets 31/12/2023
Créances douteuses compromises	1 901	1 684	217	2 492	1 861	631
Créances douteuses	7 032	297	6 735	9 627	549	9 078
Total	8 933	1 981	6 952	12 119	2 410	9 709

La Banque constate une baisse des créances douteuses en 2024 (-3,6 m€).
Concernant les créances douteuses compromises,
- BWF a passé en perte trois créances pour 65 k€ qui étaient entièrement provisionnées.
- BWF a constaté le par ailleurs le remboursement de 525 k€ sur les créances compromises auprès de 5 clients.
Concernant les créances douteuses,
- BWF a constaté la reprise de provisions sur créances douteuses pour un montant de 252 k€, notamment sur deux clients repassés en catégorie « crédits sains ».

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS										
(en milliers d'euros)										
	Valeurs brutes	Acquisitions	Cessions/ Comptes à comptes	Valeurs brutes	Amortissements/ Provisions pour dépréciation	Dotations	Reprises	Amortissements/ Provisions pour dépréciation	Valeurs comptables nettes	
	01/01/2024			31/12/2024	01/01/2024			31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles										
Fonds de commerce	1 562	-	-	1 562	83	-	-	83	1 479	1 479
Frais d'établissement	361	-	-	361	361	-	-	361	-	-
Immobilisations incorporelles en cours*	57	102	-	159	-	-	-	-	159	57
Autres immobilisations**	2 794	29	780	2 043	2 090	346	780	1 656	387	704
Total	4 774	131	780	4 125	2 534	346	780	2 100	2 025	2 241
Immobilisations corporelles										
Équipements, mobiliers, installations***	3 294	1 875	2 553	2 616	2 060	135	1 739	456	2 160	1 234
Total	3 294	1 875	2 553	2 616	2 060	161	105	456	2 160	1 234
Total	8 068	2 006	3 333	6 741	4 594	507	885	2 556	4 185	3 475
* En 2024, l'augmentaton des immobilisations en cours est liée à la mise en place de projet informatiques sur les paiements instantanés pour 67 k€ et un nouveau logiciel de transfert de fichiers pour alimenter CBS pour 17 k€.										
** La cession de l'activité BDE en 2024 a entraîné la cession des immobilisations en stock liées à cette activité pour 780 k€. Ces immobilisations étaient totalement amorties.										
*** BWF a fait l'acquisition de 1875 k€ d'immobilisations corporelles afin d'aménager les nouveaux locaux. Le déménagement est effectif depuis mars 2024. Dans le même temps, BWF a cédé pour 898 k€ d'immobilisations liées à l'activité BDE totalement amorties et mis au rebut 1 655 k€ d'immobilisations liées aux locaux du 13 boulevard Haussmann.										

NOTE 5 - AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		
(en milliers d'euros)		
	2024	2023
Primes sur instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement sur titres*	3 479	8 698
Débiteurs divers	7 009	6 436
Dépôts de garantie	1 338	1 426
État, créance sur impôt société différé	1 174	44
Divers	2 396	1 582
Débiteur douteux	45	45
Provision douteux	(45)	(45)
Biens immobiliers**	2 101	3 384
Comptes de régularisation	2 919	4 043
Valeurs à rejeter	8	29
Produits à recevoir	1 787	2 279
Charges constatées d'avance	462	578
Divers	662	1 157
Total	13 407	19 177
* En 2023 dénouement d'un titre T-Bills d'un montant de 5 m\$ pour compte propre		
** Le stock de biens immobiliers a baissé en 2024 avec la vente de programmes commercialisés par Histoire et Patrimoine		

INFORMATIONS SUR LE PASSIF DU BILAN						
NOTE 6 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT						
Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir						
(en milliers d'euros)						
	2024					2023
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	Total	Total
Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à vue	15 222				15 222	7 180
Dépôts et comptes ordinaires	15 222				15 222	7 180
Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à terme						22 920
Emprunt et compte à terme*						22 920
Dettes rattachées à vue						20
Total	15 222				15 222	30 120
* La Banque d'Escompte a contracté un emprunt à terme pour un montant de 25 millions de dollars US au 31/12/2023. Cet emprunt a été totalement remboursé en 2024						

NOTE 7 - OPÉRATIONS SUR LA CLIENTÈLE						
Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir						
(en milliers d'euros)						
	2024					2023
	inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	Total	Total
Comptes créditeurs de la clientèle	376 290	68 558	9 903	25 624	480 375	504 441
Comptes d'épargne à régime spécial	2 473				2 473	2 386
Comptes sur livret	345				345	324
Plan d'épargne actions	2 128				2 128	2 062
Autres dettes	373 817	68 558	9 903	25 624	477 902	502 055
À vue	354 658				354 658	403 515
Dépôts et comptes ordinaires	354 658				354 658	403 515
À terme	19 159	68 558	9 903	25 624	123 244	98 540
Comptes à terme	17 564	68 558	9 903	25 624	121 649	97 522
Créances rattachées	1 595				1 595	1 018

NOTE 8 - AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATIONS ET PASSIFS DIVERS (en milliers d'euros)		
	2024	2023
Primes sur instruments conditionnels vendus	1	1
Comptes de règlement sur titres	122	130
Créditeurs divers	6 337	5 094
Dépôt de garantie versé*	670	1 050
État- Impôt société exigible	-	-
Dettes fiscales et sociales	1 390	1 287
Rente viagère à payer	594	728
Divers**	3 683	2029
Comptes de régularisation	9 439	6 477
Charges à payer	4 155	3 691
Produits constatés d'avance	252	84
Compte ajustement sur instruments financiers à terme	66	67
Divers	4 966	2 635
Total	15 899	11 702

* Dépôt de garantie versé pour le swap par la contrepartie

** Dont fiducies sûretés en 2024 : 2 980 milliers d'euros (1 488 milliers d'euros en 2023)

NOTE 9 - ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)					
	Capital	Réserves consolidées et autres	Report à nouveau	Résultats	Total
Capitaux propres au 31/12/2023 avant affectation	16 000	14 372	16 519	1 961	48 852
Affectation du résultat 2023			1 513	(1 961)	(448)
Capitaux propres au 31/12/2023 après affectation	16 000	14 372	18 032	-	48 404
Résultat 2024				156	156
Capitaux propres au 31/12/2024 avant affectation	16 000	14 372	18 032	156	48 560
Affectation du résultat 2024			156	(156)	0
Capitaux propres au 31/12/2024 après affectation	16 000	14 372	18 188	-	48 560

INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN NOTE 10 - ENGAGEMENTS (en milliers d'euros)		
	2024	2023
Engagements donnés		
Engagements de financement <i>en faveur de la clientèle</i>	27 686 27 686	25 598 25 598
Engagements de garantie <i>en faveur de la clientèle</i>	5 718 5 718	5 657 5 657
Engagements sur titres <i>Titres à recevoir pour compte propre **</i>	4 542 4 542	7 785 7 785
Engagements reçus		
Engagements de financement <i>reçus d'établissements de crédit***</i>		55 395 55 395
Engagements de garantie <i>reçus d'établissements de crédit*</i>	2 595 2 595	3 726 3 726

* dont garantie de l'Etat français, dans le cadre de l'octroi de prêt PGE suite à la « crise COVID-19 » de 2 422 milliers d'euros au 31 décembre 2024.
3 322 milliers d'euros au 31 décembre 2023

** engagement de la Banque d'achat de titres de placement

*** engagement de financement reçu de la Banque de France

Dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème, la Banque de France demande des garanties à ses contreparties en échange des liquidités qu'elle leur fournit : c'est ce qu'on appelle le « collatéral » de politique monétaire. Ce mécanisme s'apparente à une sûreté classique, comme pour un crédit immobilier assorti d'une hypothèque, qui permet au créancier de se rembourser en cas de défaillance de son débiteur. Ainsi, pour protéger son bilan, la Banque de France exige que ses contreparties remettent en garantie des actifs pour une valeur au moins équivalente à leur encours de refinancement. Ces actifs doivent se conformer à un cadre réglementaire défini au niveau de l'Eurosystème.

NOTE 11 - ENGAGEMENTS REÇUS DE LA CLIENTÈLE	
Les hypothèques immobilières de premier rang reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s'élèvent , au 31/12/2024 à 237 m€ contre 261 m€ au 31/12/2023.	
Les autres garanties reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s'élèvent, au 31/12/2024 à 648 m€ contre 644 m€ au 31/12/2023.	

NOTE 12 - ENGAGEMENT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME
(en milliers d'euros)

Les instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés tant organisés que de gré à gré sont exprimés en valeur notionnelle des contrats traités (qu'il s'agisse de contrats à terme fermes ou de contrats d'options) et en valeur nominale touchant les échanges de taux contrats traités .
Les valeurs exprimées en devises ont été converties en euros au cours du change retenu pour la clôture des comptes d'intérêt.

	2024				2023			
	Marchés organisés		Marchés de gré à gré		Marchés organisés		Marchés de gré à gré	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX								
Couverture globale		17 550	17 550			17 675	17 675	
Opérations d'échange de taux d'intérêt*		17 550	17 550			17 675	17 675	
Couverture affectée		28 717	7 649			35 546	8 445	
Contrats conditionnels		28 717	7 649			35 546	8 445	
INSTRUMENTS FINANCIERS SUR ACTIONS								
Couverture affectée								
Contrats conditionnels								

* Par convention , les swaps « achetés » sont les swaps pour lesquels la banque paie le taux fixe , les swaps « vendus » sont les swaps pour lesquels la banque reçoit le taux fixe.

INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX						
durée restant à courir et valeur de marché (en milliers d'euros)						
	2024					2023
	inf. à 3 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	Total
Achat sur marché de gré à gré						
Nominal	2 763	62	18 107	25 335	46 267	53 221
Valeur de marché			384	111	495	1 059
Vente sur marché de gré à gré						
Nominal			133	7 516	7 649	8 445
Valeur de marché				219	219	379

INFORMATION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 13 - INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS
(en milliers d'euros)

	2024	2023
Produits des opérations		
* avec les établissements de crédit*	7 904	3 603
Produits sur prêts	7 904	3 603
* avec la clientèle**	10 971	10 490
Produits sur créances clientèle	10 970	10 489
Produits sur autres opérations	1	1
Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe***	1 395	2 835
Revenus sur titres de placement	1 149	2 423
Revenus sur titres d'investissement	246	412
Total	20 270	16 928

Les intérêts perçus sur les dépôts en Banque de France ont augmenté suite à l'augmentation des taux..
En 2024, BWF a arbitré le placement de sa trésorerie sur les dépôts en banque de France plutôt que sur des titres d'état.
* Produits tirés des dépôts auprès de la Banque de France et d'autres établissements bancaires.
** Produits tirés des opérations de prêts aux clients.
*** Produits tirés des placements pour compte propre, principalement en titres d'état

NOTE 14 - INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES
(en milliers d'euros)

	2024	2023
Charges des opérations		
* avec les établissements de crédit	296	1 407
Charges sur emprunt*	296	1 407
Charges sur instrument à terme		
* avec la clientèle	9 824	4 505
Charges sur titres négociables émis		
Charges sur comptes à terme**	5 262	1 494
Charges sur autres opérations***	4 562	3 011
Total	10 120	5 912

L'augmentation des taux a eu pour effet corollaire la recherche par les clients de dépôts à terme rémunérateurs.
* Charges sur emprunt à terme auprès d'établissements bancaires
** Augmentation des charges liée à l'augmentation des encours de dépôts à terme de la clientèle.
*** Augmentation de la rémunération versée à Saga suite à la renégociation de la convention en 2023.

NOTE 15 - COURTAGES ET COMMISSIONS
(en milliers d'euros)

	2024	2023
Produits de courtages et commissions	13 984	15 170
Opérations sur titres*	6 675	7 819
Autres opérations	7 309	7 351
Charges de courtages et commissions	3 856	4 100
Opérations sur titres	480	562
Autres opérations	3 376	3 538
Résultat net sur commissions	10 128	11 070

* Intègre les commissions de surperformance pour 446 milliers d'euros

NOTE 16 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION		
(en milliers d'euros)		
	2024	2023
Titres de transaction	10	57
Opérations de change	30	32
Opérations sur instruments financiers	-	-
Total	40	89

NOTE 17 - PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS		
(en milliers d'euros)		
	2024	2023
Plus value sur titres de placement	305	165
(Dotations)/Reprises de provision	193	(274)
Total	498	(109)

NOTE 18 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION BANCAIRE		
(en milliers d'euros)		
	2024	2023
Opérations immobilières	-	-
Charges refacturées	-	-
Prestations	301	324
Produits divers	699	330
Autres produits d’exploitation bancaire	1 000	654
Opérations immobilières	-	-
Charges diverses	408	130
Autres charges d’exploitation bancaire	408	130

NOTE 19 - CHARGES GÉNÉRALES D’EXPLOITATION		
(en milliers d'euros)		
	2024	2023
Frais de personnel <i>(note 21)</i>	12 185	11 207
Autres frais administratifs *	9 545	7 860
Total	21 730	19 067
* Le montant global annuel des jetons de présence versé en 2024 au Conseil d'administration a été de 49 650 euros. En 2023 il s'élevait à 52 650 euros.		

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes en 2024 et 2023 a été respectivement de 129 413 euros et 111 478 euros.
Il n'y a pas eu d' honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes ni en 2024 , ni en 2023.

NOTE 20 - FRAIS DE PERSONNEL		
(en milliers d'euros)		
	2024	2023
Salaires	7 703	6 994
Intéressement	-	50
Participation	-	-
Charges sociales	3 664	3 165
Impôts, taxes et autres charges sur les rémunérations versées	915	998
Provision risque d'exploitation	(97) *	
Total	12 185	11 207
* En 2024 une reprise nette de provision pour risque liée au personnel a été comptabilisée pour 97 milliers d'euros. Le nombre moyen des salariés permanents employés au cours de l'exercice par les entreprises consolidées par intégration globale est de 95 personnes, contre 88 personnes sur l'exercice précédent.		

NOTE 21 - COÛT DU RISQUE					
(en milliers d'euros)					
	2024	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	2023
Provision pour dépréciation					
Créances sur Clientèle (note 3)	1 980	283*		(713)	2 410
Débiteurs divers (note 6)	45				45
Emplois divers (note 6)	-				
Total des provisions pour dépréciation	2 025	283		(713)	2 455
Provisions pour risques et charges					
Indemnités fin de carrière	299	85		(182)*	299
Provision risque prud'homal	85			(75)	182
Provision risque litige clientèle	150		(233)**		225
Provision pour charges					233
Total des provisions pour risques et charges	534	85	(233)	(257)	939

* Reprise comptabilisée dans les charges d'exploitation
 ** Reprise comptabilisée en résultat exceptionnel

NOTE 22 - RÉSULTATS EXCEPTIONNELS		
(en milliers d'euros)		
	2024	2023
Produits exceptionnels	910	111
Charges exceptionnelles	(74)*	(318)
Total	836	(206)

* En 2024, les produits exceptionnels comprennent le produit de la vente de notre activité de transfert d'argent (670 milliers d'euros) et les reprises de provisions 2023 liées au déménagement (232 milliers d'euros)

NOTE 23 - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		
(en milliers d'euros)		
	2024	2023
Charges des impôts courants de l'exercice	(225)	657
Charges des impôts exceptionnels de l'exercice	209	(51)
Charges/(Produits) de l'impôt sur les sociétés	(16)	606

* *
 *



7-11, boulevard Haussmann 75009 Paris - France

Tél. : +33 (0) 1 47 70 90 80

www.banquewormser.com

Banque Wormser Frères est le nom commercial de la Banque d'Escompte

S.A. au capital de 16 000 000 Euros, R.C.S Paris 562 102 913

Immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07034699